

TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SÉMIOLOGIQUES

Recherches sur les discours xénophobes

(II)

par Marianne EBEL, Neuchâtel
et Pierre FIALA, Paris

No 28 — Juillet 1977

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
Centre de Recherches
sémiologiques

Archives

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Centre de recherches sémiologiques
Avenue Clos-Brochet 30
2000 Neuchâtel (Suisse)

RECHERCHES SUR LES DISCOURS XÉNOPHOBES
(II)

par Marianne EBEL, Neuchâtel
et Pierre FIALA, Paris

No 28 - Juillet 1977

<u>Sommaire</u>	<u>pages</u>
 <u>CAHIER I</u>	
0. INTRODUCTION	0.1-0.12
I. CONDITIONS D'APPARITION, CIRCULATION ET TRANSFORMATION DE LA FORMULE "UEBERFREMDUNG"	1.1-1.22
II. DISCOURS ET POLITIQUE: REFLEXIONS POUR UNE SOCIOLOGIE DES LANGAGES	2.1-2.92
A. 1934, Bertold Brecht: pour un décryptage du discours nazi	2.3-2.21
B. 1965, Noam Chomsky: pour une dénonciation du discours de l'impérialisme américain	2.22-2.47
C. Langue et idéologie: quelques remarques à propos des recherches de Michel Pêcheux	2.48-2.92
 <u>CAHIER II</u>	
III. ASPECTS HISTORIQUES ET THEORIQUES DE LA FORMATION LANGAGIERE XENOPHOBE	3.1-3.19
- Les campagnes de 1970 et 1974 comme processus d'énonciation sociaux et historiques	3.6-3.9
- L'hétérogénéité des discours	3.9-3.12
- Le réglage institutionnel du discours	3.12-3.14
- Le référent social	3.14-3.19
IV. ASPECTS DES PRATIQUES LANGAGIERES DANS DES LETTRES DE LECTEURS A LEUR QUOTIDIEN	4.1-4.24
1) La diversité des pratiques langagières	4.5-4.16
2) La formule xénophobie dans les lettres de lecteurs	4.17-4.24
BIBLIOGRAPHIE	B.1-B.12

III. ASPECTS HISTORIQUES ET THÉORIQUES DE LA FORMATION LANGAGIÈRE XÉNOPHOBE

Le 7 juin 1970, le peuple suisse se prononçait par un vote sur "l'initiative Schwarzenbach". Cette initiative, la deuxième contre la "surpopulation et l'emprise étrangère", avait été déposée le 20 mai 1969 par un comité dont James Schwarzenbach était le porte-parole attitré. Elle comportait 70.292 signatures valables et proposait d'insérer dans la constitution un article 69 quater limitant le nombre d'étrangers à 10% de la population de chaque canton, à l'exception de Genève. Elle prévoyait un délai de quatre ans pour réaliser la réduction du nombre des étrangers en Suisse. La campagne autour de cette initiative fut d'une intensité inaccoutumée comme nous l'avons déjà noté (p.).

Le 7 juin 1970 n'est pas une date "historique" pour la Confédération Suisse: elle n'a pas marqué une transformation radicale des structures économiques, sociales et politiques de la formation sociale suisse. Pourtant, nous pensons qu'autour de cette date, avant et après elle, s'articulent un ensemble d'événements politiques et de mouvements sociaux qui marquent profondément l'histoire de la formation sociale suisse après la seconde guerre mondiale. En effet elle a cristallisé, au niveau institutionnel d'un vote, de nombreuses tensions sociales consécutives au développement économique et social de la Suisse et qu'on a nommé "malaise helvétique", "crise des valeurs helvétiques", faute d'avoir procédé à une analyse approfondie de ses causes et de son développement. Certes les mouvements sociaux et politiques concernant la "surpopulation et l'emprise étrangère" ne résument pas à eux seuls ce malaise. Le problème de l'autonomie jurassienne, les questions touchant à la défense nationale (l'armement atomique, puis l'"affaire des mirages"), plus récemment la question du secret bancaire ou de l'énergie nucléaire, ont également entraîné des débats et des affrontements, même violents, au sein de la formation sociale

suisse. Mais la question de l'Ueberfremdung a instauré un débat à l'échelle nationale qui dure maintenant depuis plus de quinze ans; elle a vu l'écllosion de mouvements de masse, de partis politiques nouveaux; elle a, plus qu'aucune autre, synthétisé le "malaise helvétique", en ramassant dans des formules simples, emprise étrangère, xénophobie, etc. une série de problèmes, économiques, sociaux, politiques, idéologiques. Or ces formules et les discours qui s'y rapportent ne sont pas l'émanation seulement de formations politiques, pas plus qu'elles ne peuvent être définies par une science quelconque. Ce sont des produits idéologiques et pratiques de l'ensemble de la formation sociale suisse, qui ont circulé et traversé toutes les couches sociales, toutes les institutions, dont se sont emparés à un moment ou à un autre tous les habitants du pays.

A la date du 7 juin 1970 s'en ajoute une autre, comparable à plus d'un titre: celle du 20 octobre 1974. Après le rejet de l'initiative Schwarzenbach en 1970, un autre texte d'initiative, plus radical, est rédigé par une fraction de l'Action Nationale qui n'avait pu se satisfaire des déclarations et des promesses faites à cette époque par le Conseil Fédéral.

Déposée en 1972 avec 70'000 signatures valables, cette troisième initiative sera soumise au vote le 20 octobre 1974, date à laquelle elle sera rejetée par 1'691'632 NON contre 878'891 OUI, après une campagne plus intense et plus passionnée qu'en 1970.

Autour de ces deux dates apparaissent clairement une série de contradictions idéologiques restées jusque là latentes au sein de la formation sociale suisse. L'unité nationale, celle du peuple suisse, affirmée depuis des décennies, postulée et profondément ancrée dans la conscience de la majorité des "Suisse", produit de l'idéologie dominante, s'est trouvée soudain comme éclatée. Ces deux initiatives représentent en quelque sorte des points de fissures politiques profondes. Points de fissures au sein de la bourgeoisie où s'affrontent plus ouvertement les différents intérêts contradictoires des fractions qui la constituent, points de fissures au sein des mouvements anti-étrangers qui, dès 1970, connaîtront une série de scissions, points de fissures enfin au sein du mouvement ouvrier qui, ayant à plus d'une occasion affirmé des positions purement patriotiques, n'avancera qu'avec

difficulté une alternative claire face à la politique anti-ouvrière des mouvements xénophobes.

C'est en ce sens que les dates du 7 juin 1970 et du 20 octobre 1974, et les périodes qui les entourent et les caractérisent revêtent pour nous un intérêt particulier: intérêt d'ordre historique, pour des événements récents de l'histoire de la Suisse; intérêt scientifique et méthodologique, portant sur la possibilité de décrire et d'expliquer ces événements; intérêt politique enfin dans la mesure où nous ne saurions être indifférents, dans la période actuelle, au danger que représente, selon nous, le développement de mouvements politiques véhiculant et amplifiant, en Suisse, mais aussi dans nombre de pays européens, des formules telles que "l'emprise étrangère", "l'immigration sauvage", "la défense de l'intégrité et des valeurs nationales contre les travailleurs immigrés". Ces trois motifs fondent aussi le type de démarche qui est le nôtre, dans lequel nous ne prétendons pas affirmer des vérités scientifiques sans reconnaître ou plutôt sans revendiquer en même temps les liens étroits qui les unissent à des positions politiques.

De nombreuses études théoriques ont été consacrées à tel ou tel aspect de la situation de l'époque que nous envisageons, nous aurons à revenir sur les hypothèses et les données qu'elles fournissent. Mais le point de vue que nous souhaitons développer nous paraît différent, parce qu'à la fois plus global et prenant appui sur des hypothèses que nous avons peu vues utilisées jusqu'à maintenant dans ce domaine.

L'analyse des résultats d'un vote ou d'une élection est, en général, l'objet privilégié de la Science politique qui, sur la base de données statistiques, économiques, sociologiques, historiques, politiques, décrit un état donné d'une société, structurée par diverses institutions, et dégage les rapports sociaux qui y règnent.

Dans le cas des votes sur les initiatives anti-étrangers, la Science politique, dans sa version journalistique tout au moins, s'est attachée particulièrement à une sorte de mesure du taux de "xénophobie" présent en Suisse, partant du postulat sociologique qu'il était possible de repérer les "attitudes" et les "discours" xénophobes à travers leur évidence et leur transparence. On pouvait dès lors mettre en relation

le taux de partisans votant OUI aux initiatives et l'ampleur des faits sociologiques qui dénotait la croissance de la xénophobie. Ainsi le taux de xénophobie aurait atteint son niveau supérieur en 1970, pour décroître ensuite jusqu'en 1974, et même régresser fortement par la suite, l'ensemble de ces phénomènes étant fondamentalement déterminé par la variation du nombre d'"étrangers" présents en Suisse. Certes des faits statistiques s'opposaient à ce type d'interprétation: ainsi le pourcentage de partisans des initiatives s'est toujours révélé supérieur dans des régions à dominante paysanne où l'immigration était peu importante. Devant ces faits, l'interprétation devenait alors politique et s'énonçait ainsi: "c'est bien la preuve que l'Ueberfremdung est un faux problème" et que la "xénophobie est un mal honteux, qu'il faut supprimer". Mais tout cela ne rend pas compte de la formation de ce "faux problème" et de cette "maladie honteuse" et surtout cela n'explique pas une constatation empirique que nous avons pu faire sur une partie de notre matériel discursif, celle qui va retenir plus particulièrement notre attention dans la suite du présent travail: un ensemble de lettres adressées par des lecteurs, à la rédaction de leur quotidien habituel, lors des campagnes. Nous avons constaté en effet que les différences entre les discours des lecteurs partisans du OUI et des lecteurs partisans du NON sont souvent minimes. Ainsi certains lecteurs argumentent pour le "non à l'initiative" au nom de la "nécessaire sauvegarde du pays et de son économie". D'autres font du même thème un argument pour le "Oui à l'initiative, notre dernière chance". A un autre niveau, nombre de lecteurs appellent à voter "OUI" par défi à la politique gouvernementale en matière d'immigration et pour protester contre "le système actuel qui ne retient que le côté profit". D'autres appellent à voter "NON" parce que selon eux l'initiative contre la surpopulation étrangère divise la classe ouvrière, et qu'il faut donc la rejeter au nom de la solidarité internationale entre travailleurs. Ces derniers, plus rares, rompent de fait avec ce qui, dans l'ensemble des lettres constitue un facteur d'unité idéologique: le OUI, comme le NON, sont énoncés et argumentés à partir de catégorisations sémantiques communes:

La Suisse / les étrangers

Les valeurs patriotiques / ceux qui les troublent
(tantôt les étrangers, tantôt les mauvais Suisses)

L'économie nationale / ceux qui la perturbent
(tantôt les étrangers, tantôt les patrons ou le gouvernement, tantôt les mauvais Suisses).

Sans entrer ici dans le détail des analyses qui fondent notre constatation, nous pouvons dire que les discours du OUI et du NON aux initiatives se placent, pour ainsi dire tous, dans ces catégories fondamentales¹⁾ et que, à considérer de près les discours et leurs formes, les glissements sémantiques qui déterminent les OUI ou les NON sont souvent si minimes qu'il devient difficile de regrouper les uns sous le terme xénophobes et les autres sous le terme non-xénophobes.

La conclusion que nous tirons pour l'instant, de cette première remarque empirique est que la notion même de xénophobie n'a rien d'un concept scientifique; même utilisée par la Science politique, elle reste une étiquette polémique et un objet idéologique de discours. C'est à ce titre qu'elle nous paraît devoir être explorée et critiquée. La suite de ce travail se propose d'avancer dans cette voie.

1) Dans leur rapport exploratoire, "xénophobie" et "non-xénophobie" (Genève, octobre 1976), U. Windisch et J.-M. Jaeggi, se fondant sur une analyse du contenu de lettres de partisans et d'adversaires de l'Action Nationale, ont bien mis en évidence ces catégories sémantiques fondamentales. Nous reviendrons plus en détail sur d'autres aspects des résultats de cette analyse

Les campagnes de 1970 et 1974 comme processus d'énonciation sociaux et historiques

Ce que nous venons d'avancer nous amène à penser qu'il faut mener à propos des votations une démarche différente de celle de la Science politique. Nous aimerions ici les envisager sous l'angle du langage; il nous semble en effet nécessaire d'analyser la place du langage dans ce qui est traité généralement comme institutions politiques propres à la démocratie. "Les votations" pour reprendre ce terme qui désigne une réalité essentiellement helvétique, et que la langue française utilisée dans d'autres pays ou régions francophones ne connaît pas - désigne avant tout une situation de langage que nous aimerions cerner¹⁾.

Une votation c'est d'abord la production par des locuteurs collectifs de trois discours très brefs: OUI, NON, JE M'ABSTIENS. Ces trois discours ont un référent commun, un texte (constitutionnel, une loi, etc.) c'est-à-dire un autre discours, par rapport auquel les trois discours ont un double statut: ils sont à la fois performatifs et assertifs. Performatifs, car l'énonciation de ces discours n'est pas fondamentalement une communication d'information, mais transforme par le seul fait d'être énoncé, la situation des locuteurs. Pour être plus précis, il faudrait dire que ces discours ne sont pas performatifs en soi, mais par rapport au texte qui est leur référent. En fait, dire OUI à une votation, c'est reprendre à son compte le texte référent, l'asserter comme vrai et lui donner une valeur performative; dire NON, c'est aussi accomplir un acte assertif performatif dans la mesure où le refus d'entériner une transformation de la situation d'énonciation est tout de même, paradoxalement, une

1) Il va de soi que ce qu'on appelle ailleurs un "vote" ou une "élection" présentent des caractéristiques analogues, mais le terme régional "votations", qui les englobe tous deux, connote le fonctionnement de la démocratie semi-directe en Suisse. Il désigne aussi bien l'acte lui-même (le dépôt du bulletin dans l'urne, quelque soit l'objet du vote) que les circonstances qui entourent cet acte, auxquelles il s'étend par métonymie.

de cette transformation.

Il y a donc énonciation et acte de langage dans une votation. L'acte de langage est quant à lui étroitement contrôlé, prononçable une seule fois, dans des formes expressément prévues par la loi. Énonciation collective, mais présentée comme strictement individuelle, la votation concrétise la thèse d'Althusser selon laquelle, l'Idéologie, à travers les Appareils idéologiques (matérialisés ici par l'institution du vote démocratique) interpelle les individus en sujets.

Cet acte de langage du vote, qui met les sujets à leur place, et à travers lequel les individus se pensent comme libres, agissants, capables de modifier la situation qui est la leur, est en réalité l'aboutissement institutionnel d'un processus social et historique. Nous ne définissons pas ici cette notion complexe; elle nous sert à cerner pragmatiquement ce que peut être une campagne (à propos d'une initiative) et à l'intégrer dans notre analyse des discours anti-étrangers. Une campagne se clôt formellement, institutionnellement, par un acte de langage collectif, un vote. Elle se présente comme une mise en circulation de significations au sein de discours, comme bataille autour de mots ou de formules condensant en elles des significations produites dans des discours hétérogènes et contrôlés.¹⁾

Mais le cadre institutionnel du vote crée deux illusions qu'il cristallise dans l'acte de langage. Il donne aux locuteurs collectifs ou individuels l'impression qu'en tant que sujets, ils se battent pour la vérité des significations que leurs discours véhiculent à travers des formules qui sont en réalité le produit de rapports de forces sociaux et qui n'ont pas de sens, et donc pas de vérité, en-dehors des rapports de forces sociaux qu'elles expriment et qu'elles fondent en même temps. Il concrétise cette vérité en lui conférant une valeur d'action. Ainsi les notions de polémique, de débat, d'argumentation sur la valeur de vérité ou d'action sont les effets d'une institution où s'expriment, à travers le langage, des rapports de force sociaux.

Processus d'énonciation social et historique, les campagnes autour des initiatives doivent être analysées à la fois par rapport à l'institution qui les domine et par rapport à une situation historique dont elles résultent. Elles cristallisent en effet -au travers de prises de paroles individuelles et collectives qui s'affrontent dans

Note 1) de la page 3.7

D'un certain point de vue nous reprenons les hypothèses formulées par M. Foucault sur la constitution des discours:

"...je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité." (L'ordre du discours, 1971, pp. 10-11). Comme lui, nous essayons de montrer que "le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer" (L'ordre du discours, p. 12).

Toutefois les recherches de Foucault, qu'il s'agisse de la constitution du discours clinique, du discours sur la folie, du discours sur la sexualité, portent toujours sur la "longue durée", alors que notre démarche s'attache à la constitution et à la circulation d'un discours sur une courte période, ce qui nous empêche de tracer des tendances générales valables pour l'ensemble d'une société dans une phase historique donnée.

En revanche, contrairement à Foucault qui ne cherche pas à relier l'analyse des conditions historiques de production d'un discours à la forme même de ce discours, refusant par là de se confronter aux théories linguistiques pour interroger de préférence d'autres formes de savoir sur le discours, par exemple le savoir psychanalytique, nous pensons que notre travail, qui porte sur une période et un matériel discursif limité, nous impose cette confrontation avec les théories linguistiques.

une polémique réglée institutionnellement -des tensions sociales qui sont ainsi mises en formes dans le langage et que le vote final est censé dénouer.

Mais d'un autre point de vue, elles ne sont qu'un moment particulier de la mise en circulation de discours, constituants d'une formation langagière qui n'est pas limitée par elles. Leur importance du point de vue de la circulation des discours est que, à travers elles, on peut voir particulièrement clairement, comment, à certains moments, des discours hétérogènes sont organisés sous l'effet d'institutions qui les règlent, et se centrent autour d'un réfèrent social commun.

L'hétérogénéité des discours

L'hétérogénéité de ces discours dépend des facteurs matériels de leur production. Ils sont produits par des locuteurs différents et dans des conditions de production très diverses. Les appareils politiques sont les locuteurs privilégiés de cette situation. Par la voix de leurs leaders ou de leurs porte-parole, utilisant les moyens matériels de la communication de masse, la presse écrite, la presse parlée, l'image, l'affiche, le tract, ils produisent des discours qui s'opposent les uns aux autres ou se complètent. Ces discours peuvent se caractériser comme une circulation matérielle de significations. Mais les partis ne sont pas les seuls locuteurs d'une telle situation; l'ensemble des appareils d'état produit des discours: gouvernement, législateur, école, église, organisations professionnelles énoncent, à travers des moyens et des formes qui leur sont propres, des discours et mettent ainsi matériellement en circulation des significations. Celles-ci ne sont pas constituées seulement par l'articulation de mots dotés d'un sens intrinsèque en vertu de règles propres à la langue qui les véhicule. Elles ne sont pas préétablies. Elles se forgent au contraire à travers la circulation des discours, comme on a pu le voir dans l'analyse de l'Ueberfremdung.

Les discours des partis ont pour propriété, dans ce cadre, d'être énoncés par un locuteur collectif. Nous entendons par là que leurs significations dépendent moins de la place sociale, de l'état psychologique, etc. de l'individu qui les prononce que de la place que son parti occupe dans une formation sociale, de la pratique qu'il y développe, du pro-

jet politique qu'il exprime à travers l'ensemble des discours qu'il tient ou qu'il a tenu. Un parti politique ne dit pas "n'importe quoi"; les discours qu'il énonce, par exemple lors d'une campagne de votation, entretiennent en quelque sorte des relations de paraphrases avec ceux qu'il tient par ailleurs. Ils ne sont pas pour autant tautologiques, car dans leur répétition même, mais aussi dans les oppositions et les relations qu'ils établissent avec d'autres discours, produits par d'autres locuteurs, collectifs ou non, se produisent des déplacements. "Les mots changent de sens" dit Michel Pêcheux. Pour nous, cela signifie que les mots peuvent se combiner entre eux de manière nouvelle, produisant des déplacements de signification. A la limite, de nouveaux mots peuvent se créer. Ces déplacements sont le produit de déplacements de rapports sociaux; par exemple, c'est l'évolution d'une situation sociale qui a produit le terme "Ueberfremdung". Mais le sens de ce terme n'existe pas en-dehors des paraphrases multiples et constamment déplacées qu'on trouve dans les discours qui ont mis la formule Ueberfremdung en circulation dans cette situation sociale.

En reprenant l'expression de Michel Pêcheux, nous lui donnons donc un autre sens! Ce n'est pas seulement des conditions de production différentes qui déterminent des effets de sens différents, donc des changements de sens, c'est aussi les conditions de circulation des discours, leurs rencontres. Aussi nous ne pensons pas que le changement de sens puisse être seulement analysé en se plaçant du point de vue de la production des discours; il faut aussi se placer du point de vue de leur circulation, où il est possible de saisir les effets de sens à proprement parler, c'est-à-dire les effets qu'une formule en circulation peut avoir dans une formation sociale. C'est ce que nous avons montré partiellement dans le chapitre I.

A côté des locuteurs collectifs, des locuteurs "individuels" participent à la production et à la circulation de ces discours. Dans tous les moments de la vie quotidienne, conversations au travail, dans les transports publics, conversations de table, de bistrot, ou de salon, échange de lettres, échange d'injures, de plaisanteries, il y a production et circulation de significations dans des discours. Cependant, entre discours collectifs et individuels, la limite n'est pas nettement tracée; et il n'est même pas sûr qu'on puisse les distinguer nettement à moins de faire des conditions de production des discours la

seule détermination de leur analyse. Du point de vue de la circulation des discours, dans des cadres institutionnels donnés, il faut au contraire les rapprocher pour montrer leurs interactions.

Prenons deux exemples. Dans un journal édité par un mouvement ou un parti politique, certains articles (éditoriaux, déclarations, etc.) sont le produit d'une écriture et d'une prise de position collectives. Souvent, ces articles ne sont pas signés, mais le fait de paraître dans tel journal plutôt que dans tel autre constitue en quelque sorte leur signature. D'autres, au contraire, émanent de tel ou tel correspondant, de tel ou tel individu, membre ou non de cette organisation politique, mais s'exprimant à titre personnel, "n'engageant pas la responsabilité collective de l'éditeur du journal". Pourtant le journal dans son ensemble, parce qu'il appartient à un appareil collectif, reconnu comme tel, constitue un discours collectif. Et à ce seul titre les articles pourtant "individuels", signés, caractérisent eux aussi le journal et les positions qu'il exprime.

Autre exemple. Nous analyserons plus loin un ensemble de lettres de lecteurs à leur journal, écrites au moment de la campagne 1970. Ces lettres peuvent se répartir en deux groupes principaux: celles qui appellent à voter OUI ou expliquent pourquoi leur auteur a décidé de voter OUI, celles qui appellent à voter NON. Chaque lettre constitue en soi un discours individuel, qui est le produit des conditions d'énonciation déterminant son locuteur (ses déterminations sociales, psychologiques, ses moyens langagiers, etc.). Mais en même temps chaque groupe de lettres forme un discours collectif qu'on peut décrire par rapport aux deux actes qui s'excluent mutuellement: VOTER OUI, VOTER NON. Mais cette distinction formelle imposée par l'institution du vote n'est pas relevante. Nous l'avons vu, du point de vue des significations que véhiculent les discours individuels, la distance entre le OUI et le NON est ^{souvent} ~~est~~ _{minime}. De ce fait les interactions entre discours individuel et discours collectif sont, dans ce cas, plus complexes.

Si nous insistons sur les problèmes que pose la distinction locuteur collectif/locuteur individuel, c'est que nombre de recherches sur le discours politique utilisent la notion de locuteur collectif comme condition essentielle d'une analyse linguistique des discours politiques, fondée sur l'existence d'un corpus homogène permettant de comparer les éléments entre eux (cf. J.-B. Marcellesi et B. Gardin, 1974,

pp. 17-18). D'un point de vue quelque peu différent, le montage de la procédure expérimentale de M. Pêcheux (voir ci-dessus) répond aussi à la nécessité théorique de l'existence d'un locuteur collectif.

Une telle démarche restreint considérablement les phénomènes langagiers étudiables d'un point de vue social; elle réduit la réalité sociale du langage à l'existence d'appareils homogènes, porteurs de discours. Au contraire, les notions de processus d'énonciation sociaux et historiques, produisant à travers des pratiques langagières diversifiées, des discours à la fois hétérogènes et constituant, dans leur ensemble, une formation langagière définie par l'existence d'un référent social commun circulant sous des formes diverses, nous paraît rendre compte plus concrètement de la place du langage dans une formation sociale.

Le réglage institutionnel des discours

Nous aimerions ici utiliser une image pour caractériser le réglage des discours dans les campagnes et les votations: celle d'un entonnoir qui, à un moment précis de l'histoire d'une formation langagière impose à tous les discours qui la constituent, un goulot d'étranglement dans lesquels ils s'engouffrent et s'applatissent au point de ne constituer plus que trois discours parfaitement normés et homogénéisés: OUI, NON, JE M'ABSTIENS.

Nous pourrions dire que les parois de l'entonnoir qui rabattent l'ensemble des discours dans le goulot et les homogénéisent, ce sont les multiples réglages du processus d'énonciation social et historique. Est-il possible de les décrire dans leur ensemble? Cela reviendrait à dire que nous sommes capables de décrire le fonctionnement global d'une formation langagière à un moment donné de son développement. Cela n'est évidemment pas réalisable. Toutefois il est possible de repérer un certain nombre de ces réglages. Nous avons noté déjà comment l'institution de vote règle la circulation des discours par les limites qu'elle impose non seulement à la campagne qui "prend fin" le jour des votations, mais aussi aux locuteurs qu'elle contraint d'exprimer leur position par un bulletin de vote; d'autres institutions, les partis politiques, et toutes les organisations représentatives, expriment des positions à travers des discours normés et constituent par là un cadre qui donne sa forme dominante à la formation langagière. Enfin, les mass-media,

en particulier la presse, sont un autre élément fondamental de ce réglage institutionnel des discours. Prenons un exemple.

Lors des campagnes de 1970 et 1974, 24 Heures (anciennement Feuille d'Avis de Lausanne, FAL), quotidien romand, a ouvert des rubriques spéciales dans son courrier des lecteurs: "Le courrier du 7 juin", "20 octobre 1974". Ce journal invitait par là les lecteurs à prendre position: "La FAL fait place à tous ses correspondants, mais ne publie que l'essentiel de chaque lettre" (FAL, 19 avril 1970).

Pourtant, les journalistes chargés de cette rubrique ont dans les faits été amenés à éliminer de la publication des lettres entières. Les critères, implicites ou non, qui ont déterminé le choix des passages retenus sont bien précis¹⁾. Critères de contenu - choisir les passages qui de leur point de vue de journalistes sont les plus "significatifs", critères de forme - publier des extraits conformes à la norme grammaticale, mais surtout conformes à la norme sociale. Sont impubliables des lettres ou les passages de lettres qui violent certaines normes dont le journal est porteur:

Les règles grammaticales - les lettres dont les formes grammaticales ou stylistiques sont trop éloignées des formes admises dans le discours journalistique ne sont pas retenues²⁾ - la bienséance - les injures

- 1) Le quotidien précisait chaque jour dans sa rubrique "Monsieur le Rédacteur": "Nos correspondants sont nos hôtes: ils expriment librement leurs opinions. Nous ne publions cependant que l'essentiel de chacune de leurs lettres et nous écartons naturellement les écrits anonymes ou injurieux."
- 2) Nous reviendrons dans le chapitre IV sur cette question. En effet, la publication exceptionnelle d'une lettre attaquant l'analphabétisme des travailleurs immigrés mais présentant elle-même une langue violant constamment les normes grammaticales du français, déclencha une série de réactions violentes et contradictoires en Suisse, mais aussi en Italie, et posa par là-même aux journalistes, le problème des critères de publication des lettres. Comme J.-M. Vodoz le souligne dans un article de conclusion à la campagne (FAL 21.5.70): "Nous avons appris, par une explosion de mine, que nous avançons en terrain dangereux". Ce "terrain dangereux" sur lequel nous reviendrons, c'est celui des pratiques langagières et de leur rapport aux diverses normes sociales. Nous montrerons alors la nécessité d'une critique du grammairien mais aussi du linguiste qui rejettent comme "déviantes" des pratiques langagières qui ne "respectent" pas les normes établies du bien parler, pratiques qui pourtant existent bel et bien et qui n'excluent pas la communication sociale, même si cette communication s'opère à travers des formes difficiles à analyser avec les instruments de la grammaire ou de la linguistique.

sont éliminées - les représentations idéologiques dominantes - les attaques portant trop clairement contre l'ordre établi, le système social et économique, le gouvernement sont effacées. On mesure par là une autre limite imposée par les institutions au débat instauré. Tout lecteur peut écrire à son journal, mais jamais il n'est assuré d'être publié. Il ne prend pas la parole, on la lui donne.

Ce type de réglages, qui limite la circulation même des discours, contribue, comme l'ensemble des institutions, à imposer la forme et le contenu du débat et à présenter les votations comme conclusions naturelles de ce débat.

Le référent social

Nous avons noté dans notre introduction que deux formules, Ueberfremdung et xénophobie avaient connu dès le début des années 60 une circulation intense en Suisse. Nous entendions par là que ces deux termes¹⁾ sont apparus de plus en plus massivement dans toutes sortes de discours prononcés dans les limites du territoire suisse, et que ce fait pourrait même se vérifier statistiquement. En d'autres termes, ils étaient dans toutes les bouches, sous toutes les plumes. Néanmoins la notion de formule²⁾ signifie pour nous encore autre chose qu'un fait purement quantitatif. Elle signifie que ces deux morphèmes lexicaux ont condensé en eux une masse considérable de discours, auxquels ils servaient, en quelque sorte, d'équivalents sémantiques. Énoncer l'un ou l'autre terme, c'était mettre en circulation des significations multiples et contradictoires, renvoyant à l'existence de familles d'énoncés paraphrastiques pour lesquels ils apparaissent comme des "paradigmes primitifs". Il ne faudrait pas donner à ces termes linguistiques une valeur théorique qu'ils n'ont pas. Ils nous servent ici à désigner un fait social et non un fait linguistique, strictement formel. Par exemple dans deux plaquettes de propagande³⁾ "anti-xénophobes" parues lors de la campagne 1974, on trouve des formulations du type suivant:

Lexique des lieux communs de la xénophobie

- Les étrangers ne connaissent pas notre langue et ne font aucun effort pour l'apprendre
- Ils viennent pour gagner le plus possible et envoyer le plus d'argent possible chez eux

Notes de la page 3.13

1) Dans notre formulation, nous faisons abstraction d'un problème considérable, mais que nous n'avons pas les moyens de traiter actuellement. Ueberfremdung est un terme de langue allemande, xénophobie un terme de la langue française. Ces faits posent de multiples questions que nous pouvons seulement énoncer ici. C'est tout d'abord celle de leur "traduction". Ueberfremdung terme unique en allemand n'a pas de correspondant exact en français, mais la traduction qui s'est imposée, "surpopulation et emprise étrangère", a fonctionné elle aussi comme une formule, bien que sa circulation ait sans doute été moindre. De même le terme xénophobie qui a circulé massivement en Suisse romande a sans doute moins circulé sous sa forme équivalente en allemand, Fremdenhass. Et nous ne parlons pas ici des autres langues nationales pour lesquelles nous ne possédons pas de matériel.

Nous avons vu au premier chapitre comment dans le discours syndical diverses significations circulaient, qui oscillaient entre deux pôles sémantiques présents implicitement dans Ueberfremdung et explicitement dans son équivalent en français. Mais il serait nécessaire d'approfondir les relations entre les différentes versions de ces formules et les formations sociales relativement différentes dans lesquelles elles ont circulé. En effet de plusieurs points de vue les formations sociales alémaniques et romandes présentent des différences. Ces différences ne sont pas analysées dans notre travail.

2) Rappelons que nous empruntons cette notion à J.P. Faye. Elle désigne chez lui la constitution et la mise en circulation du syntagme Etat Totalitaire. Pour notre part nous ne suivons pas la constitution proprement dite de nos formules, qui, toutes deux, préexistaient à leur mise en circulation dans les années 60, mais seulement les conditions de cette mise en circulation, les transformations qu'elles ont subies et le choc qui les a opposées. Sur la formule Etat Totalitaire, voir "Langage, histoire, action: les recherches de J.P. Faye", cahier no 26, Centre de Recherches sémiologiques, Neuchâtel, septembre 1976.

3) Lexique des lieux communs de la xénophobie, document d'un groupe de travail romand, édité par le Centre social protestant (1974), diffusé par divers journaux de Suisse romande.
Pour? Contre! Vademequum d'information, édité par le Comité Suisse 80, (1974)

Des documents que nous n'analysons pas ici sont un très bon exemple de la manière dont le débat a été mené par certaines institutions. Ainsi le document du Centre social protestant oppose aux "lieux communs xénophobes", c'est-à-dire aux énoncés qui de son point de vue constituent la formule xénophobie, un discours fondé à la fois sur des vérités d'ordre scientifique (sociologique, économique) et d'ordre moral.

Quant au document Suisse 80, comité vivant de subventions privées, il oppose plus directement "la vérité" des faits économiques et sociologiques aux "On dit..." de la xénophobie.

- Ils ont des coutumes culturelles, familiales, politiques différentes des nôtres
- Ils font du bruit
- Ils nous prennent nos logements
- Ils font beaucoup plus d'enfants que nous et encombrent nos écoles
- Ce sont eux qui commettent les crimes
- Ils font des heures supplémentaires et travaillent plus vite etc.

Pour? Contre!

- On dit... Les étrangers sont une lourde charge pour nos institutions sociales
- On dit... Quand les travailleurs étrangers seront partis, il y aura des logements moins chers.
- On dit... Les travailleurs étrangers sont la cause de la charge excessive de notre infrastructure: c'est pour eux que nous construisons des logements, des routes, des écoles, des hôpitaux, etc.
- On dit... Il y a trop de malfaiteurs parmi les étrangers etc.

De tels documents attestent la circulation intense des formules et font apparaître des familles d'énoncés qu'elles cristallisent. Nous aurons à revenir encore sur ces documents dans la mesure où ils ont été des armes dans les batailles sur les mots et où l'on y trouve une utilisation politique du discours scientifique. Nous les citons ici pour donner un exemple de ces familles paraphrastiques liées à la circulation sociale des formules. Pour chacune des formules on peut trouver dans le matériel dont nous disposons une multitude d'énoncés susceptibles de se condenser dans l'une ou l'autre. De l'existence de ces énoncés et de la circulation des formules nous tirons la notion de réfèrent social. Nous entendons par là que dans les années 60-70 tout locuteur, individuel ou collectif, savait ou prétendait savoir ce que "signifiaient" ces formules. Cela n'implique pas bien sûr que tous leur donnaient la même signification, mais seulement qu'elles appartenaient l'une et l'autre à une catégorie sémantique commune à l'ensemble de la formation sociale, au même titre que d'autres formules, plus anciennes, comme patrie, neutralité, indépendance nationale, communisme, liberté.

étranger, (à la différence d'autres formules, qui peuvent exister dans d'autres pays ou à d'autres époques, mais n'ont pas en Suisse actuellement de référent social, comme, par exemple, révolution nationale, impérialisme, autogestion ouvrière, etc.).

Cette notion de référent social commun dans une formation sociale n'en exprime nullement l'homogénéité. Elle exprime le fait que dans un certain état des rapports de forces sociaux, des formules surgissent dans le langage par rapport auxquelles l'ensemble des forces sociales, l'ensemble des locuteurs sont contraints de prendre positions, de les définir, de les combattre ou de les approuver, mais de toute façon, de les faire circuler d'une manière ou d'une autre. Ces formules, en tant que produits de l'histoire, sont toujours l'objet de luttes et l'enjeu de ces luttes pour les différentes forces sociales c'est d'imposer leur propre référent comme référent général. Pour prendre un exemple dans une autre formation sociale nous pourrions dire qu'en 1973 a surgi en France une formule: le Programme Commun de la Gauche et que depuis cette époque une bataille se mène au sein de la société française autour du référent social de cette formule. Cette bataille sur les mots fait partie intégrante de la lutte des classes en France.

Dans notre cas, le référent social est également au centre d'une bataille sur les mots qui se joue entre les différentes forces sociales. L'objet de cette bataille ne se concentre pas dans une seule formule, mais dans deux formules qui se sont opposées dans leur circulation. Nous ne pouvons pas définir le référent social a priori, il faut le rechercher à la fois dans les discours communs aux deux formules et dans les énoncés qui les opposent. D'une part on trouve l'opposition entre l'affirmation de l'existence de l'Ueberfremdung par les partisans des initiatives et sa négation par leurs opposants; mais un discours sous-jacent commun, celui du patriotisme, entre en contradiction avec la négation pure et simple de l'Ueberfremdung. Le discours scientifique ("démonstrations" économique et sociologique), requis par les opposants, ne suffit pas à effacer le lien qui unit Ueberfremdung et discours patriotique. Le discours moral (voire "médical") est alors requis pour déplacer les termes du débat: la formule xénophobie et les énoncés qu'elle condense permettent d'effacer, du moins dans le débat

institutionnalisés des campagnes, le lien entre Ueberfremdung et discours patriotique dominant, et qui faisait d'elle une formule dominante. Nous faisons donc l'hypothèse suivante, qui s'ajoute à notre première hypothèse sur l'existence d'une formation langagière xénophobe en Suisse sur la base d'un référent social initial qu'il faut rechercher dans le discours patriotique, le référent social qui fonde la formation langagière xénophobe est à rechercher à la fois dans la circulation de la formule Ueberfremdung et dans celle de la formule xénophobie qui s'y oppose, sans rompre radicalement avec le référent initial commun¹⁾.

Énonçons cette hypothèse en des termes plus concrets. Alors que les promoteurs posent dans le texte même de leurs initiatives le problème de la limitation du nombre des étrangers en Suisse et que dans leur presse les théoriciens des mouvements anti-étrangers avancent prioritairement la notion de surpopulation étrangère, l'objet du débat polémique, au cours des campagnes préparant les votations du 7 juin 1970 et du 20 octobre 1974 s'est déplacé de la question de la surpopulation à l'accusation de xénophobie. Les adversaires de l'initiative, majoritairement d'accord sur la nécessité de défendre une politique de contingentement, mais opposés aux modalités que proposaient les initiatives, ne pouvaient entrer sans risque sur le terrain de la "lutte contre la surpopulation". Combattre une initiative en arguant seulement qu'elle est inutile puisque un article de loi précise que les autorités doivent tenir compte des intérêts moraux et économiques du pays ainsi que du degré de "surpopulation étrangère" aurait été insuffisant au moment où, de réelles tensions sociales, que d'aucuns attribuaient à la présence massive d'immigrés se faisaient jour en Suisse.

1) Une analyse des pratiques langagières des lettres centrée autour de l'utilisation des pronoms personnels révèle par exemple que le "débat" se joue entre "nous" et "vous" (les Suisses). Derrière ce fait linguistique dont nous aurons à rendre compte plus en détail, apparaît une proposition idéologique dominante qu'il s'agira de mieux expliciter: "les Suisses" forment un corps homogène: le peuple suisse. Le discours patriotique instaure une identité implicite entre la Suisse et les Suisses (elle, nous); la polémique entre partisans et opposants ne peut que faire le départ entre "bons" et "mauvais" Suisses.

Pour passer réellement à l'offensive il fallait donc trouver un autre terrain pour mener la polémique. Parmi les adversaires des initiatives ceux qui détenaient le pouvoir économique, politique et idéologique, momentanément menacé, imposèrent celui de la xénophobie. Ils transformèrent ainsi, au sein des débats, les rapports de forces politiques, forçant les partisans à abandonner partiellement leur offensive contre la politique gouvernementale en matière d'immigration, pour se retrancher dans un discours défensif: "nous ne sommes pas xénophobes, mais...". C'est un aspect de ce discours défensif qui retient notre attention dans la chapitre suivant. Nous y analysons quelques caractéristiques des pratiques langagières de partisans de l'"initiative Schwarzenbach" à travers des lettres de lecteurs à leur quotidien.

IV. ASPECTS DES PRATIQUES LANGAGIÈRES DANS DES LETTRES DE LECTEURS À LEUR QUOTIDIEN

Dans une recherche sociologique sur le discours des partisans et des adversaires de l'initiative populaire de l'Action Nationale du 20 octobre 1974, dont un rapport est paru récemment¹⁾, J.-M. Jaeggi et U. Windish se sont livrés à une analyse de contenu approfondie d'un ensemble de lettres de lecteurs à leurs journaux (ou à la T.V.). Du point de vue sociologique qui était le leur, ils se proposaient d'analyser "de manière comparative la structure et le fonctionnement de la pensée des partisans et des adversaires de l'Action Nationale" (préambule). Ils insistaient sur les caractères "relativement brut, spontané, produit à chaud" de leur matériel, et sur le fait qu'il ne constituait pas un échantillon représentatif au sens sociologique du terme, malgré l'importance de ce matériel. Mais ces limites faisaient la spécificité de leur démarche et de leurs objectifs: il s'agissait d'étudier en profondeur et concrètement ce qui "se cache derrière un tel type de discours" (p. XI), quels en sont les traits essentiels et ce qu'on peut "dire au sujet de ces traits essentiels" (p. XI). Par là même, et en opposition avec une grande partie de la sociologie où l'on retrouve difficilement, à travers les "impressionnantes montagnes de données chiffrées et éparses" "la logique-en-acte d'un discours" (p. XIII), il s'agissait pour les auteurs:

"d'oeuvrer dans le sens d'un remembrement de la connaissance relative à certains phénomènes sociaux, phénomènes qu'un simple inventaire de traits ou qu'une analyse thématique ne livre jamais qu'en ordre dispersé. Nous aimerions restituer un phénomène social dans sa réalité et son intégralité signifiante" (p. XIII)

Quel est en réalité le résultat de ce travail? Les auteurs montrent fort bien, en citant de nombreux passages de lettres et en les commentant, comment les partisans de l'AN perçoivent les rapports

1) J.-M. JAEGLI et U. WINDISCH (avec le concours de G. DE RAHM): "Xénophobie" et "non-xénophobie". Analyse sociologique du discours des partisans et des adversaires de l'initiative populaire de l'Action Nationale du 20 octobre 1974, Rapport exploratoire. Université de Genève, Département de Sociologie, octobre 1976, ronéo, 142p.

sociaux et comment à travers cette perception, révélée par le discours, il est possible de décrire la structure et le fonctionnement de leur pensée; il est même possible à partir de là d'établir une typologie des partisans de l'AN, et l'on peut aussi montrer les points de rupture entre eux et les opposants de l'AN. Cette démarche pose pourtant des problèmes considérables, qui ne sont pas ceux qu'évoquent les auteurs dans leur mise en garde initiale.

Est-il possible de procéder à une analyse de contenu sans s'interroger sur la place du langage dans les phénomènes sociaux? Cela aboutit contradictoirement à affirmer qu'il se cache quelque chose sous le langage et en même temps à traiter le langage comme miroir, reflet de la structure et du fonctionnement de la pensée. Est-ce en cherchant à décrire la structure et le fonctionnement de la pensée des partisans et des opposants de l'AN, qu'on restitue le phénomène de la xénophobie "dans sa pleine réalité et son intégralité signifiante"?

Ces deux questions contiennent implicitement les critiques que nous pouvons adresser à ce type de recherches; même si l'utilisation de l'analyse de contenu nous paraît condamnée théoriquement, et si la description d'un fait social et historique sous un angle psychologique ne nous semble pas justifiable, nous sommes d'accord avec nombre de conclusions que le rapport propose. Nous voulons seulement montrer ici, à travers un exemple pourquoi, alors que notre matériel est partiellement identique, nous l'exploitons de manière très différente des auteurs du rapport.

Pourquoi les partisans de l'AN ressentent-ils les étrangers comme des concurrents?

Dans leur description des traits caractéristiques de la perception des rapports sociaux par les partisans de l'AN, les auteurs du rapport soulignent trois critères qui déterminent la "structure nodale de leurs discours" (p. 1): la nationalité comme critère fondamental de la différence sociale, l'opposition dirigeants/reste de la population, l'opposition normalité/déviante. Donnant ensuite de nombreux exemples de lettres où fonctionnent ces catégorisations, ils analysent par exemple la concurrence faite aux Suisses par les étrangers dans les termes

suivants:

"La plupart des partisans de l'Action Nationale ressentent les étrangers comme des concurrents qui bénéficient d'avantages importants" ... "L'importance déterminante que prend la nationalité dans le système perceptif des partisans de l'Action Nationale aboutit non seulement à passer sous silence les possibilités de concurrence entre Suisses, mais à dénoncer la concurrence, perçue comme inacceptable et parfois comme déloyale, entre étrangers et Suisses" (p. 8-10).

Ce type de remarques, qui partent d'un résumé et d'une glaise de divers passages de lettres pour en tirer des conclusions sur le système perceptif de ceux qui les écrivent, revient en fait à regrouper les lettres dont on a l'impression qu'elles "ont le même sens" et à décrire leur contenu à partir des mots qui y apparaissent. On peut alors décrire la logique des argumentations présentes dans les lettres:

"Les faits relatés le sont en fonction de cette rationalisation préalable sans que le besoin de preuves concrètes apparaisse. Sur cet a priori se plaquant des généralisations nées d'expériences particulières". (p. 10).

Mais l'analyse du système perceptif des partisans de l'AN ne va pas plus loin.

Tout au plus note-t-elle encore qu'"Un sentiment d'injustice et de spoliation est à la base de cette logique, sentiment qui prend naissance dans des situations concrètes interprétées ultérieurement en terme de concurrence entre groupes nationaux" (p. 10).

Pour dire rapidement les choses, nous ne pensons pas qu'une telle démarche restitue à la xénophobie "sa pleine réalité et son intégralité signifiante". En effet de deux choses l'une: ou la xénophobie est le produit de mécanismes psychologiques et il faut dans ce cas ne pas faire entièrement confiance au langage pour nous dire comment elle fonctionne, car ces mécanismes pourraient bien être de l'ordre de l'inconscient où le sens n'est pas transparent dans les discours, ou bien la xénophobie est un produit de l'histoire d'une formation sociale, mais alors il faut montrer comment ses mécanismes sont reliés au fonctionnement de cette formation sociale. Dans les deux cas, il n'est pas possible de prétendre décrire le phénomène en ne partant que de textes. Certes les auteurs rappellent dans leur introduction:

"En réalité, nous ne faisons pas une recherche sur la "xénophobie" en soi et pour soi. Nous serons de toute façon continuellement amenés à établir des liens entre cette manifestation superstructurelle et les conditions infrastructurelles auxquelles elle est liée et dont elle émerge" (p. XV).

Dans l'exemple que nous avons considéré, nulle part cette liaison n'est opérée, or nous pensons avoir montré, dans ce cas, comment ce que les auteurs du rapport appellent un "sentiment d'injustice", un "sentiment de concurrence déloyale" est en réalité le produit de mécanismes économiques provoquant des tensions sociales et comment ces tensions sociales s'expriment dans des discours qui ne sont pas tant le reflet de mécanismes psychologiques que de rapports de forces sociaux. Il ne s'agit donc pas pour nous d'analyser les lettres pour elles-mêmes, comme reflets de mécanismes psychologiques, mais comme constituants, dans leurs formes et dans les significations qu'elles véhiculent, de ce que nous avons appelé la formation langagière xénophobe. Il faut également analyser la spécificité de ces lettres en tant qu'elles sont le produit d'une pratique langagière spécifique, déterminée par une situation institutionnalisée (la campagne des votations, le courrier des lecteurs d'un journal). Ces analyses ne peuvent se résumer à une analyse de texte, et ne visent pas à caractériser le fonctionnement d'une pensée, mais celui d'une formation sociale.

C'est donc un travail assez particulier et très différent de celui de J.-M. Jaeggi et U. Windisch que nous abordons ici. Les lettres¹⁾ que nous allons examiner présentent certes les mêmes caractères que leur matériel: relativement brut, spontané, produit à chaud. Nous aimerions dans une première étape examiner précisément ce qui leur confère ces caractères. En d'autres termes, plutôt que de les examiner comme des produits achevés, en quelque sorte comme un corpus qui, une fois ses spécificités décrites, peut être analysé comme un tout fermé sur lui-même, nous voulons examiner les conditions qui déterminent leur production. Dans le présent travail, et compte tenu des analyses et des hypothèses que nous avons formulées dans les chapitres précédents nous examinerons ici deux points:

1) Notre matériel, pour le présent travail est constitué de 93 lettres envoyées par des lecteurs à la Feuille d'Avis de Lausanne durant la campagne de 1970, du mois d'avril au mois de juin. Ces lettres nous ont été communiquées, sous forme de photocopies rendues anonymes de manuscrits originaux. Un grand nombre d'entre elles ont été partiellement publiées dans les colonnes que le journal avait consacrées durant les mois de campagne au débat autour de l'initiative. La plupart d'entre elles émanent de lecteurs partisans de l'Action Nationale. Nous remercions la rédaction de 24 Heures, qui nous a communiqué ces lettres, ainsi que celles de la campagne 1974 que nous exploiterons ultérieurement.

- 1) Les lettres présentent des formes linguistiques extrêmement hétérogènes qui empêchent de les rassembler en un tout homogène présentant des formes et un contenu comparable. Il faut analyser préalablement les pratiques langagières qui les fondent.
- 2) Compte tenu de ces pratiques langagières diversifiées, il est possible néanmoins de repérer dans les lettres certaines régularités dans leur forme et dans leur contenu. Ces régularités formelles et sémantiques renvoient au fonctionnement de la formation langagière xénophobe au sein de la formation sociale suisse.

1) La diversité des pratiques langagières

Dans un article qui concluait la campagne sur l'initiative que la Feuille d'Avis de Lausanne (FAL) avait largement répercutée dans ses colonnes, en ouvrant notamment un courrier de lecteurs, le rédacteur responsable, J.-M. Vodoz faisait la remarque suivante à propos d'une lettre qui avait été publiée:

Jouons franc jeu. Nous avons été surpris. De grosses fautes d'orthographe (sic! mais dans un texte imprimé on appelle cela "coquilles") et de syntaxe -que, sur sa propre demande, nous avons respectées!- parsemaient les lignes dont l'auteur osait traiter les Italiens d'analphabètes. C'était ridicule, et nous avons cru que nos lecteurs s'en amuseraient. Au lieu d'un éclat de rire, il y eut un roulement de tonnerre. Les protestations elles-mêmes témoignèrent qu'à sa façon fruste et grossière, le malheureux s'était fait l'interprète de sentiments plus répandus et plus violents qu'on ne l'avait pensé" (FAL, 21.5.70).

Et l'auteur de raconter ensuite comment dans des usines vaudoises, des ouvriers, suisses et immigrés, en vinrent aux mains à propos de cette lettre, et comment cette polémique se répercuta en Italie où des journaux publièrent la lettre, dans une traduction qui en supprimait l'effet de dérision que le journal avait voulu lui donner initialement. Il concluait sur le caractère explosif du terrain sur lequel le journal s'était avancé en publiant une telle lettre. Les langages, et leur forme même, sont actifs comme on le voit dans cet exemple; mais si nous pouvons constater avec le journaliste qu'on avance ici "en terrain dangereux", il nous faut reconnaître que nous sommes totalement démunis pour décrire véritablement les pratiques langagières dans leurs effets sociaux. Tout au plus pouvons-nous avancer à leur propos quelques éléments critiques montrant la place considérable qu'elles occupent dans les processus sociaux. Donnons un extrait de cette lettre, pu-

blée par la FAL le 8.4.70:

- (1) "Les trois quarts de cette race est inférieure dont beaucoup ne savent ni lire, ni écrire. Vivant chez eux dans certaines parties de leur pays à l'état de troglodytes trouvent un défaut à tout ce que nous possédons, tout ce que nous faisons, à tout ce que nous mangeons."

On peut mettre cet extrait en relation avec de nombreuses autres lettres. Nous donnons ici deux extraits caractéristiques:

- (2) "Ne sachant pas un mot de Français, ils venais nous demandés conseil, soit sur le travail où sur les mots comment il fallait les écrire, auquel nous répondons volontiers. Mais par la suite ne se gênaient pas si on leur faisait une remarque pour l'ordre et la propreté de nous dire con de Suisse et si vous n'êtes pas content de rester à la maison". (Extrait non publié).

- (3) "Lausanne le 18.5.1970

Monsieur le Rédacteur-
 Courrier du 7 juin

Prenons le mal à la racine, Le grand responsable C, est le gouvernement Italien je parle de celui-là car les premiers a entrer dans notre Suisse??? Oui le gouvernement est dans tous ses torts. Mais que fait ce ramassi de ministres à la manque. Un pays comme l, Italie qui a ses possibilités agricoles et industrielles et qui font des grèves pendant que ses ressortissants sont obligés de quitter le pays pour aller quémander du travail. Ce pays ne c, est jamais relevé de la guerre. Prenons l'Allemagne c. est fantastique. elle travaille elle s, est relevée et ils restent chez eux .C, est ce qui fait sa force. pendant le règne de Mussolini l, exode d, italiens était inconnu l, italien restait dans son pays. Apart une petite minorité qui avaient un idéal et qui se sont naturalisés Le gros de cet envahissement dépasse l. effectif de l, armée. C, est irrespirable, notre langue nationale n. est plus qu, un faible écho aux coins-coins de ces donalds. Ceux qui font le prêchi-prêchè pour voter contre Schwarzenbach .ce sont ces requins d. entrepreneurs. consortuims qui implorent le Dieu de la finance et murmurent dans leurs ..Mercedes. Laissez venir a nous la chair a boulot

Ces étrangers avant de franchir la frontière voient dans leur imagination un spectre ..La Suisse-Poule dont les poussins vont se réfugier sous ses ailes Ils savent aussi critiquer notre pays le traitant d, illètré. Mais nous avons un bonne recette la bière car nous devons les éduquer.

Si l. initiative est acceptée ce que je souhaite.. les CFF n. auront pas a agrandir les fenêtres des wagons et au lieu d'entendre..

O sole Mio je préfère notre rustique COR-DES-ALPES.

Veuillez agréer Monsieur le rédacteur mes salutations

Veuillez mettre les initiales

(lettre annotée de la main du journaliste: "Impubliable, passer sans ^(répondre"))

Ce genre de textes ne constitue pas la majorité de notre matériel; il représente néanmoins un bon exemple d'un grand nombre de discours que nous y rencontrons. Nous aimerions souligner d'abord qu'il apparaît là une pratique langagière dont l'existence sociale est purement et sim-

plement niée. Ainsi dans l'analyse de contenu de J.-M. Jaeggi et U. Windisch évoquée précédemment, tous les extraits cités sont homogènes dans leur forme. On n'a retenu que les passages dont le "style" s'accordait globalement avec celui du rapport lui-même et qui, somme toute, ne posaient pas de problème de "décryptage".

C'est ^{une} attitude comparable que le journaliste adopte en choisissant les extraits des lettres à publier et nous avons vu dans le chapitre précédent comment les considérations de formes se mêlaient étroitement aux considérations de contenu. La FAL en publiant, exceptionnellement, une lettre rompant avec les normes (extrait 1) voulait en tirer un effet politique dans la campagne, en mettant en contradiction sa forme (violant les règles grammaticales) et son contenu (traitant les étrangers d'analphabètes). Or l'effet politique visé ne s'est pas réalisé dans ce cas, car il reposait sur l'idée que l'institution que représente la norme grammaticale s'impose de manière identique à l'ensemble des locuteurs. Toutes les lettres qui s'en écartent sont là pour prouver le contraire.

En déclarant sa surprise devant ce phénomène et en présentant le caractère explosif que pouvait avoir la publication, c'est-à-dire la mise en circulation, de certains langages, le journaliste met le doigt sur le fait que des pratiques langagières, niées comme faits sociaux, menacent d'une certaine manière l'ordre social, non pas en tant que telles, mais lorsqu'elles s'emparent d'un référent social et le transforment en transgressant la norme formelle de la langue.

Ce que nous appelons ici norme formelle de la langue doit être en fait traité comme une institution; c'est la grammaire, qui à travers deux filtres essentiellement permet de ne faire entrer dans le débat institutionnalisé d'une campagne qu'une infime partie des pratiques langagières. Le premier filtre, celui de l'orthographe (qui comprend également les règles de ponctuation) joue un rôle essentiel en français. On connaît la valeur de discrimination sociale qu'il y revêt. Largement arbitraire par rapport à la réalité phonique du langage, qu'il est censé retranscrire, il est étroitement lié à l'institution scolaire au sein de laquelle il contribue largement à la sélection sociale, donc à la reproduction des classes sociales. A travers l'acquisition ou la non-acquisition du code orthographique c'est non seulement la répartition

des individus dans le procès de production qui s'opère, mais c'est aussi le droit à prendre et à faire circuler la parole qui est réparti dans la société. Sans la maîtrise du code orthographique il est impossible d'accéder dans les cadres de la société établie à une place dominante qu'il s'agisse du pouvoir économique, politique ou idéologique; impossible aussi de faire circuler un discours en dehors de cadres étroitement limités ou contrôlés (échange de correspondance privée, réponse à des formulaires administratifs, vote ou élection). A ces limitations matérielles, il faut ajouter la domination idéologique qu'impose le code orthographique. Celui qui ne maîtrise pas ses règles accepte en général de perdre la parole, reconnaît son incapacité à utiliser le langage, à moins qu'un état de tension sociale déplace les rapports de domination idéologique et fasse surgir des discours habituellement marginalisés et dispersés au point qu'on en oublie l'existence comme fait social.

Le deuxième filtre, non moins important que la norme orthographique, étroitement relié à elle, et ayant les mêmes effets sociaux, est la norme morpho-syntaxique. Les trois extraits que nous avons présentés offrent des exemples caractéristiques de "fautes" de grammaire:

Fautes d'accord: "Les trois quarts de cette race est inférieure..."

Absence de sujet: "Mais par la suite ne se gênais pas si..."

Absence de verbe: "Le grand responsable C'est le gouvernement Italien je parle de celui-là car les premiers a entrer dans..."

Rupture syntaxique: "...de nous dire con de Suisse et si vous n'êtes pas content de rester à la maison"

Face à de tels textes¹⁾, le grammairien normatif, garant de l'institution grammaticale, ne s'arrête pas à essayer de répertorier toutes les "fautes"; ses classifications pourtant riches n'y suffisent pas; c'est

1) Sans établir un lien nécessaire entre la transgression grammaticale et la transgression de règles de bienséance, on peut constater toutefois que les injures et autres violences verbales vont souvent de pair avec les fautes grammaticales dans les lettres qui se trouvent ainsi être "incorrectes" au double sens du terme, frustes et grossières, pour reprendre les qualificatifs utilisés par le journaliste de la FAL.

le texte tout entier qui se trouve invalidé comme "incompréhensible", "charabia". Les formes de ces discours les rendent incompréhensibles, elles constituent de plus une menace sérieuse pour la survie de l'institution grammaticale. Illettrées, voire débiles et en tout cas dangereuses, les pratiques langagières ici présentes ne sont prises en considération que pour être rejetées: "Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement", "Dites...Ne dites pas..."¹⁾

C'est en s'appuyant sur cette norme que le journaliste voulait amuser ses lecteurs, mais plus fondamentalement imposer dans et par le langage un rapport de force défavorable aux partisans de l'initiative. Mais ce que la mise en circulation de la lettre révéla, ce n'est pas que son anormalité grammaticale était en contradiction avec son contenu ("accuser les étrangers d'analphabétisme" alors qu'on fait soi-même la preuve de son propre analphabétisme), mais au contraire que des significations pouvaient parfaitement circuler en transgressant cette norme. Bien plus, ces significations mises en circulation pouvaient déclencher des réactions violentes, elles cristallisaient non pas la débilité d'un "malheureux" partisan de l'Action Nationale, mais la violence contenue dans un mécanisme de l'idéologie dominante: l'institution grammaticale. Dès les premières années d'école, en effet, la norme orthographique et grammaticale imposée comme norme sociale absolue, garant de l'existence d'une langue (nationale) dans laquelle tous les locuteurs doivent s'identifier pour appartenir à la communauté nationale. Mais cette représentation est purement idéologique, car les pratiques langagières réelles, celles de la vie quotidienne, ne fonctionnent absolument pas selon ces normes. Si le journaliste -et avec lui le grammairien (et sans doute aussi le linguiste), peut juger ridicule le décalage entre la représentation idéologique de la langue ("Ils ne savent pas lire et écrire") et la pratique réelle, c'est qu'il a lui-même intériorisé

1) Les théories linguistiques quant à elles, même si elles critiquent explicitement les positions normatives du grammairien, n'en sont finalement pas très éloignées. Fondées sur les concepts de langue comme structure, ou de compétence comme système formel, elles ne peuvent traiter les formes rencontrées dans de tels discours que comme secondaires, déviantes, par rapport à un code ou à un système fondamental. Des discours où les relations syntaxiques ne sont pas stables, où les limites des unités phrastiques sont floues, ne peuvent servir de matériel à des descriptions théoriques qui postulent la stabilité de leurs objets. Nous y reviendrons.

dans sa pratique et les normes et la représentation qu'elles sous-tendent. En éliminant la plupart des lettres (voir l'exemple (3) jugé "impubliable") transgressant trop ouvertement les règles grammaticales et la bienséance, le journal empêche que la violence contenue dans certains discours, dans leurs formes et dans leur signification, ne fasse sortir le débat du cadre institutionnel qui doit conduire au vote démocratique.

Si nous avons insisté sur ces quelques exemples ce n'est ni pour réhabiliter la faute grammaticale comme transgression sociale, ni pour établir un lien particulier entre les discours anti-étrangers et ces formes d'illétrismes; en effet ce que nous avons décrit là n'est pas une caractéristique propre à notre matériel; ce qui lui est spécifique, en revanche, c'est l'émergence massive de ces pratiques langagières qui nous contraindra à avancer très prudemment dans l'analyse de la fonction argumentative au sein du débat polémique. En effet, ni les théories linguistiques, ni les procédures d'analyse de contenu, ne nous fournissent d'instruments adéquats pour analyser ce type de discours, et l'on risque constamment, à l'instar du grammairien ou même du journaliste, de pratiquer une sorte de "normalisation", en les traitant comme un sous-produit des pratiques langagières dominantes, alors qu'elles ont peut-être des modes de fonctionnement propres.

Quelques traits des pratiques langagières

Nous montrons ici, à partir de quelques analyses de détail, que la description des lettres ne peut se faire selon les méthodes utilisables pour l'analyse du langage normé. Nous nous attachons plus particulièrement aux relations syntaxico-sémantiques. Nous voulons montrer que la caractéristique essentielle de ces relations est la notion de flou, et ^{/ce} de plusieurs points de vue.

- a) les limites des phrases
- b) le télescopage syntaxique.

a) Les limites de phrases

La plupart des lettres présentent des "fautes" de ponctuation; l'exemple (3) est caractéristique à cet égard. Sans doute faut-il voir d'abord dans ce fait la non maîtrise d'un aspect du code orthographique. Mais il faut y voir aussi le signe d'un fait beaucoup

plus fondamental, qui s'oppose non seulement à la norme grammaticale mais aussi à la plupart des descriptions linguistiques de la langue. La pratique langagière discursive ne repose pas sur la structure formée de la phrase, postulée d'une manière ou d'une autre par toutes les descriptions linguistiques. On trouve à la base de ces descriptions une relation fermée: argument(s)-prédictat, représentée linguistiquement sous diverses formes, la plus simple étant $SN_1+SV+SN_2$ qui fonde le schéma propositionnel. Sur cette forme se greffent des expansions et des opérations de déterminations; enfin les formes complexes ainsi produites sont reliées entre elles pour former des structures de phrases plus ou moins complexes, mais closes sur elles-mêmes et reposant sur des schémas relativement stables où les connecteurs interpropositionnels et les phénomènes de coréférence assurent la stabilité syntaxique et sémantique de la structure d'ensemble, en marquant notamment les relations de dépendances entre propositions. Or si nous considérons les exemples (2) et (3) cités plus haut, nous constatons que le schéma propositionnel qui fonde la notion même de phrase n'est pas nécessairement réalisé:

a) Mais par la suite ne se gênais pas si...

b) car les premiers a entrer dans notre Suisse

La non représentation du SN_1 en (a), phénomène par ailleurs fréquent, pose un problème dont la solution est indécidable: s'agit-il d'une suppression du SN_1 dans une proposition initiale, ce qui constituerait alors une violation d'une règle grammaticale? s'agit-il de la suppression (correcte) du SN_1 dans une proposition coordonnée au sein d'une phrase complexe -on aurait alors qu'une simple erreur de ponctuation? Le cas de (b) présente une proposition nominale, cas également fréquent. Dans ce cas, la limite de phrase nous semble aussi effacée, mais par un autre phénomène:

c) Le grand responsable C, est le gouvernement Italien je parle de celui-là car les premiers a entrer dans notre Suisse???

Parallèlement à la forme écrite qui tend à ne faire apparaître qu'une seule phrase dans l'ensemble de ces énoncés, le lien sémantique entre le gouvernement Italien et les premiers (en "normalisant", nous reconstruirions la proposition: car les Italiens sont les premiers à entrer...) nous paraît effacer les relations syntaxiques qui distingueraient dans

cet ensemble d'énoncés trois propositions et deux phrases:

d) le grand responsable, c'est le gouvernement italien

. Je parle de celui-là, car les Italiens sont les premiers à...

En rétablissant les relations syntaxiques, il est toujours possible de retrouver dans de tels discours des propositions s'articulant en phrases complexes. La question demeure de savoir ce qu'on fait, ce qu'on laisse échapper, en procédant à ces rétablissements. Il nous semble qu'en cherchant sous ses surfaces discursives des schémas propositionnels stables dont elles seraient dérivées, on privilégie les relations syntaxiques et on néglige des relations proprement sémantiques, qui sont de l'ordre discursif et ne peuvent se repérer dans les relations syntaxiques qui fondent les phrases. Pour décrire les pratiques langagières, il s'agit de se placer essentiellement dans l'ordre du discursif. Cela n'implique pas de laisser de côté les relations syntaxiques: elles existent dans les discours, mais elles y sont relativisées par d'autres phénomènes qui n'y sont pas réductibles. Nous voulons dire par là que la description de c) ne peut se réduire à la formulation donnée en d), car c) a une réalité tout autre que d). Elle est le produit de faits sociaux et institutionnels que d) tend à masquer.

b) Le télescopage syntaxique

Le phénomène que nous décrivons ici est désigné paradoxalement par un terme linguistique, bien qu'il nous semble s'opposer aux fondements mêmes de la théorie linguistique. Nous partirons encore de l'exemple (2). Cet extrait présente d'une part une structure syntaxique complexe, à enchâssements multiples, dont la structure pourrait rappeler un langage écrit extrêmement élaboré, mais au sein de laquelle se produit un certain nombre de ruptures syntaxiques que la norme n'autorise pas.

Examinons un point de cet exemple où les ruptures de construction peuvent être interprétées comme un télescopage de structures syntaxiques. L'énoncé e) est analysable par deux structures que nous représentons ici par e') et e'') -en n'analysant que les éléments qui nous intéressent:

e) ils venais nous demandés conseil soit sur le travail où sur les mots comment il fallait les écrire, auquel nous répondons volontier

e') (((ils...conseil)(soit sur...)(ou sur...(comment...)))(auquel...))

e'') (ils...(conseil((soit sur...)(ou sur...(comment...)))(auquel...))

Nous n'envisageons pas ici toutes les "fautes" contenues dans cet énoncé, c'est-à-dire les faits qui violent la norme (l'orthographe, la tournure, soit...ou qui n'est pas à proprement parler une "faute", la tournure les mots comment il fallait les écrire), mais seulement le lien syntaxico-sémantique entre la relative auquel nous répondons volontiers et la principale. On trouve là un phénomène que les grammaires génératives analysent comme une ambiguïté syntaxique. e') pourrait s'interpréter comme "ils venaient nous demander conseil..., demande de conseil à laquelle nous répondons volontiers". Dans ce cas la rupture syntaxique est marquée par le pronom relatif auquel, dont l'emploi n'est pas autorisé, car la relative doit être introduite par un antécédent qui reprend l'ensemble de l'énoncé précédent: "demande à laquelle nous, ce à quoi...". e'') pourrait s'interpréter en revanche comme: "Ils venaient nous demander un conseil..., auquel nous répondions volontiers". Dans ce cas le pronom relatif a un antécédent, mais alors la rupture syntaxique est marquée par l'absence d'un déterminant devant l'antécédent et également par le temps du verbe de la subordonnée. Il y a télescopage syntaxique dans la mesure où la surface porte trace des deux structures à la fois. Ce phénomène est extrêmement fréquent dans les lettres et il nous semble caractéristique de cette pratique langagière discursive.

Nous prendrons encore rapidement un autre exemple pour montrer que ce phénomène de télescopage "enrichit" le discours, c'est-à-dire qu'il contribue à mettre simultanément plusieurs significations en circulation ce qui rend donc beaucoup plus difficile toute analyse (qu'elle soit de contenu ou portant sur l'argumentation) de ces pratiques langagières; d'autre part il s'oppose en quelque sorte aux fondements mêmes des grammaires formelles.

Soit l'extrait f), emprunté cette fois à une lettre qui s'oppose à l'initiative:

f) Comme zurichois, marié à une vaudoise, nous avons pu constater ma femme et moi, que certains vaudois sont gravement xénophobes

f) présente une rupture syntaxique comparable au cas précédent: sans refaire une analyse formelle, on peut constater qu'un tel énoncé condense deux structures distinctes:

f') Comme zurichois, marié à une vaudoise, j'ai pu constater (moi)...

f'') Comme zurichois, (marié à une vaudoise), nous avons pu constater ma femme et moi...

Dans ce cas la linéarité du discours joue un rôle important, qu'on pourrait décrire ainsi: la lecture ou l'audition des deux premiers syntagmes imposent la structure représentée en f'). On "attend" en effet après les deux syntagmes: Comme zurichois, marié à une vaudoise, une proposition avec un sujet à la première personne du singulier, ou en tout cas avec un sujet au singulier. Or la seconde partie de la phrase opère un glissement, qu'on pourrait certes justifier, en interprétant a posteriori mariée à une vaudoise, comme une incise, c'est-à-dire une rupture de construction, ici admise par la norme, et comme zurichois comme un syntagme pluriel, ce que la forme écrite ne pouvait pas montrer initialement. Nous pensons néanmoins que les deux significations sont à la fois présentes dans le discours, car la compatibilité tient à un fait institutionnel dont l'agencement syntaxique des propositions ne porte pas une trace matérielle mais qui circule en tant que signification portée par l'énoncé; ce fait pourrait s'énoncer ainsi: "Je suis zurichois, je suis marié à une vaudoise, qui est par mariage zurichoise, et c'est en tant que zurichois que, ma femme et moi, avons pu constater que certains vaudois étaient gravement xénophobes".

Nous pouvons caractériser ici l'effet du télescopage syntaxique comme un glissement de référence, montrant par là que les relations syntaxico-sémantiques entre énoncés dans ces discours ne sont pas stables. Cela pose incontestablement un problème aux démarches formelles, par exemple aux grammaires génératives. Celles-ci ont certes insisté sur les phénomènes d'ambiguïté syntaxique; elles en ont donné un modèle sous la forme de structures sous-jacentes différentes, associée à une même surface. Mais dans leur perspective, les arbres différents correspondant à une phrase ambiguë sont exclusifs les uns des autres. Par postulat, un constituant de phrase ne peut appartenir à deux noeuds à la fois, et par ailleurs il doit toujours dépendre d'un noeud syntaxique. Or ce n'est pas ce qui se passe lorsqu'on prend en considération les

produits de pratiques langagières réelles. On peut naturellement lever la contradiction dans la perspective générativiste en montrant que des énoncés comme ceux envisagés plus haut sont agrammaticaux (ce qui est exact) et qu'il revient à la théorie de la performance d'expliquer les caractéristiques de leur déviance. Ces faits de télescopage nécessiteraient pour le moins une distinction théorique entre production et reconnaissance ce que les grammaires formelles ne font pas. En effet qu'entend-on réellement par la notion d'ambiguïté syntaxique d'une phrase? Simplement que l'auditeur (idéal), ou le linguiste, peut doter une phrase comme "Il m'a dit de partir sans hésiter" de deux structures syntaxiques différentes correspondant à deux interprétations sémantiques, mais on sous-entend que le locuteur idéal, en compétence, applique l'une ou l'autre de ces structures exclusivement, ce qui permet de construire deux arbres distincts, respectant ainsi les postulats initiaux des grammaires formelles (l'expansion nécessaire des arbres syntagmatiques et l'interdiction pour deux branches de se croiser). Que se passe-t-il, cependant, lorsqu'on constate, dans le discours, c'est-à-dire dans l'enchaînement des énoncés que le locuteur, pas idéal cette fois, mais réel, procède constamment par "télescopage" syntaxico-sémantique, et que ce télescopage est à la fois un trait de certaines pratiques langagières et une condition de la production de nouvelles relations sémantiques dans son discours? Une description linguistique prenant pour cadre fondamental la phrase ne répond pas à cette question. Si l'on veut rendre compte des traits caractéristiques du langage humain, c'est-à-dire de ceux que l'on rencontre constamment, et peut-être initialement¹⁾, c'est une description des énoncés discursifs qu'il faut établir d'abord, description qui fasse apparaître que le langage est en premier

1) Nous avons montré dans un autre travail (Critique 344, janv. 1976, pp. 68-85) que lors de l'apprentissage de la lecture-écriture à l'école, ce qui était en cause, au-delà de l'apprentissage d'un nouveau moyen de communication, c'était la substitution opérée par l'institution scolaire, d'une pratique langagière normée, donc analysable en arbres syntagmatiques, réduite même à la structure langagière déjà très élaborée chez tous les enfants entrant à l'école, pratique langagière qui, elle, produit du sens et des discours. Pour un approfondissement de cette question cf. J. BOUTET, Les pratiques langagières à l'école. Thèse, Université Paris VII.

lieu discursif et que les relations qui tissent la syntaxe dans le discours sont fondamentalement floues. Il faut sans doute renoncer à une perspective immédiate de formalisation, ou en tout cas recourir à des modèles beaucoup plus souples¹⁾. Mais surtout il s'agit de revenir à une observation du matériel langagier tel qu'il existe et non tel qu'il est créé par le linguiste pour les besoins de sa théorie. C'est le sens de notre démarche visant à décrire les pratiques langagières dans les lettres que nous étudions.

Nous croyons à ce propos qu'il serait erroné d'opposer simplement la pratique orale et la pratique écrite, pour montrer que les lettres ne sont qu'un "mélange" des deux. Il serait plus correct de parler d'une pratique langagière discursive, aussi bien écrite qu'orale, pratique reposant sur une grammaire des énoncés, grammaire floue, qui est en fait extrêmement riche du point de vue des significations qu'elle produit, car le polysémantisme des énoncés est en quelque sorte démultiplié par l'agencement linéaire du discours. Cette grammaire floue est sans doute acquise très tôt par les enfants, qui sont capables de produire du discours avant de produire des phrases! Mais cette formulation paradoxale reste à explorer. Des phénomènes comme le télescopage ou d'autres caractéristiques syntaxico-sémantiques²⁾ sont, dans cette perspective constitutifs de cette pratique langagière discursive. A cette pratique discursive, s'oppose la pratique langagière de la phrase dont les liens avec l'écriture sont certains, mais qui se caractérise avant tout par le fait qu'elle est liée plus étroitement aux institutions, et d'abord à l'école qui a pour fonction principale de l'imposer comme seul mode de communication reconnu socialement. Il nous semble donc que toute démarche fondée sur l'analyse de la phra-

1) Cf. les travaux en cours au Centre de Recherches sémiologiques dans le cadre de la recherche "Logique, argumentation et organisation du discours" (FNSRS, no 1.328-0.76).

2) De nombreux autres phénomènes restent à analyser pour caractériser plus précisément les pratiques langagières présentes dans les lettres. Deux d'entre eux nous paraissent particulièrement importants et feront l'objet d'un développement lié aux faits décrits dans ce chapitre. Ce sont les déplacements référentiels dans les pronoms anaphoriques et les glissements syntaxico-sémantiques dans les relations inter-énoncés.

se, et par conséquent la plupart des démarches théoriques en linguistique, se soumettent a priori à ces normes alors que l'analyse du langage comme pratique sociale consiste au contraire à étudier les relations qu'il entretient avec elles dans une situation donnée.

2) La formule xénophobie dans les lettres de lecteurs

Compte tenu des hypothèses formulées dans les chapitres I et II, et de la nécessité de décrire précisément les pratiques langagières dans leurs rapports avec les institutions, nous examinerons ici deux points. Tout d'abord nous étudierons un aspect, mineur en apparence, des pratiques langagières des lettres, mais que nous interpréterons comme symptôme de la circulation intense de la formule xénophobie au moment de la campagne de 1970. Nous étudierons ensuite une régularité intéressante des lettres qui atteste de la domination, de la formule xénophobie sur la formule Ueberfremdung.

a) La productivité lexicale de la formule xénophobie: "Je n'ai jamais été xénophobie"

Le terme xénophobe n'est pas une création ancienne de la langue française. Il est attesté pour la première fois dans les dictionnaires au début du XXe (en 1904, dans le Nouveau Larousse illustré) en même temps que xénophobie. Cette date n'atteste en fait que sa mise en circulation sociale, phénomène qui nous intéresse ici. Les antonymes xénophile et xénophilie apparaissent à la même époque (en 1907, dans le Supplément de Nouveau Larousse illustré). Dès 1920, cette famille lexicale est citée dans l'ensemble des dictionnaires de la langue française avec des définitions qui ne semblent poser aucun problème sémantique particulier¹⁾. Les dictionnaires font apparaître les caractéristiques principales de cette famille lexicale:

- c'est une formation lexicale savante, qui repose initialement sur la racine -phobe, et qui a servi tout d'abord à désigner des rapports entre nations particulières: anglophobe (1829) et son "antonyme" gallophobe (1845). La formation de ces termes est étroitement liée à l'histoire politique internationale des XVIIIe et XIXe. Elle marque dans le langage la montée des antagonismes nationaux: d'abord l'opposition

Note 1) de la page 4.17

Donnons, à titre d'exemples, trois définitions concordantes:

Dictionnaire de l'Académie : (1935):

- xénophile : adj. des deux genres. Qui est sympathique aux étrangers, aux modes étrangères.
- xénophilie: n.f. Etat d'esprit, sentiment de celui qui est xénophile.
- xénophobe : adj. des deux genres. Qui est hostile aux étrangers, aux importations étrangères.

Petit Robert (1976):

- xénophile : adj. et n. (1906; de xéno-et-phile). Rare. Qui a de la sympathie pour les étrangers. Antonyme: xénophobe.
- xénophilie: n.f. (1906; de xénophile). Rare. Sympathie pour les étrangers. Antonyme: xénophobie.
- xénophobe : adj. et n. (1906; de xéno-ét-phobe). Hostile aux étrangers, à tout ce qui vient de l'étranger. Voir chauvin. Ant.: xénophile.
- xénophobie: n.f. (1906; de xénophobe). Hostilité à ce qui est étranger. V. Chauvinisme. "Une vague de xénophobie souleva la France" (BEAUVOIR). Ant.: xénophilie.

Extraits du

Französisches Etymologisches Wörterbuch (Von Wartburg):

sous l'entrée xenos (gr.) : fremder

- N.fr. Xénophilie f.: "sympathie pour les étrangers" (1907)
- Xénophile adj.: "qui aime les étrangers" (1907)
- N.fr. Xénophobie f.: "état d'esprit du xénophobe" (1907)
- Xénophobe adj.: "qui déteste les étrangers" (1907)

sous l'entrée phobos (gr.) : schreck, furcht

- N.fr. Anglophobe (s.adj.) : "celui qui déteste les Anglais" (dict. de Boiste, 1829)
- Anglophobie f. : "aversion pour les Anglais" (ibidem 1829)
- Gallophobe (s.adj.) : "celui qui déteste les Français" (dictionnaire de Bescherelle, 1845)
- Gallophobie f. : "aversion pour les Français" (ibidem 1845)
- Francophobe : "gallophobe" (Larousse 1872)
- Francophobie : "gallophobie" (Larousse 1930)
- Germanophobe (adj.s.) : "(celui) qui déteste les Allemands" (Larousse 1922)
- Xénophobe adj. : "qui déteste les étrangers" (Larousse 1907)
- Xénophobie : "aversion pour les étrangers" (Larousse 1907).

franco-allemande. De l'anglophobe de 1829 au germanophobe de 1922, on assiste dans le langage à la transformation de référence attachée à l'"ennemi héréditaire".

- xénophobe est une formation lexicale secondaire par rapport à cette première série, dont elle exprime les éléments sémantiques fondamentaux. C'est une deuxième formation savante, formée sur la racine xéno-; cette dernière n'est pas liée directement au discours politique, mais à divers lexiques techniques: xénodoche, dans le vocabulaire de la botanique, xénodoque, dans le vocabulaire ecclésiastique, etc.

- xénophile semble produit à partir de xénophobe, par antonymie. Il est considéré comme rare par le dictionnaire Robert. Notons qu'on le trouve une fois dans notre matériel, avec une valeur dépréciative.

- La structure sémantique de la famille xénophobe-xénophile ne présente aucun problème particulier. Les définitions y sont univoques. C'est une structure fermée.

A cette description lexicographique de ce terme qui "aplatit" dans quelques définitions simples l'histoire politique de ces termes¹⁾, nous opposons quelques faits qui mettent en évidence la situation beaucoup plus complexe de la formule xénophobe-xénophobie, mise en circulation dans les campagnes, en particulier dans la campagne de 1970, et dans les lettres de lecteurs qui s'y rapportent.

La formule, en s'emparant du terme xénophobie lui a fait subir toute sorte de transformations, formelles et sémantiques.

On notera tout d'abord une productivité lexicologique qui nous paraît significative. A côté d'énoncés tels que

- nous ne sommes pas du tout xénophobes. (2)²⁾

- Pas question de xénophobie. (5)

3) Tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach ne sont pas nécessairement des xénophobes (9)

1) Voir à ce sujet l'étude historique de la constitution du concept de racisme: GUILLAUMIN, Colette: L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel. Paris, Mouton, 1972.

En rapport avec cette étude nous aurons à montrer plus précisément l'histoire différente des concepts de racisme et de xénophobie.

2) Les chiffres qui suivent les énoncés renvoient à la numérotation des lettres de notre corpus.

- que ce xénophile sache... (66)
- qui présentent les formes attestées par les dictionnaires, on trouve également les formes suivantes:
- La presse étrangère nous traite de xénophones et de racistes (39)
- et bien je n'ai jamais été xénophobie comme l'on dit (47)
- Depuis 1940 à Nyon, dans certains bureaux de la commune de Nyon ont dit avec xénophonomatique (99)
- Que les antixénophobes en tirent les conclusions (112).

Il n'est pas question de tirer de ces cas de "néologie" lexicogrammaticale une théorie linguistique. Faut-il pour autant ^{les} réduire à des faits individuels de parole, à des déviations de la performance interprétables en tant que telles? Il nous semble que dans notre perspective de sociologie des langages, cherchant à rendre compte empiriquement des pratiques langagières, ces faits prennent au contraire une signification particulière.

L'apparition de termes ou de constructions déviantes par rapport à la norme, attestée par les dictionnaires, est un indice de la transformation intervenue dans la circulation du paradigme. Face à la structure lexicologique simple décrite par les dictionnaires, des termes et des constructions surgissent dans la pratique langagière des lettres qui ne sont pas réductibles à cette structure. Certes les antixénophobes (112) enrichit seulement le paradigme xénophobe/xénophobie, sans le transformer radicalement; ce néologisme suit les règles normatives de la langue française¹⁾, sur un modèle très courant. Mais que faire de xénophone (39), je n'ai jamais été xénophobie (47), xénophonomatique (99)?

On peut les traiter comme des déviations, dues à la non-maîtrise du code normé. La formule de précaution ou d'ironie comme on l'a dit (47) pourrait être un indice de cette non-maîtrise; le reste de cette lettre 47, dans ses rapports avec la norme grammaticale et orthographique tendrait d'ailleurs à faire penser qu'il s'agit d'une formule de précaution face

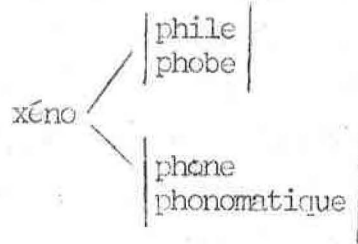
1) Cf. A. REY, 1968. "Un champ prédical: les mots français en anti-", Cahiers de lexicologie, no 12, Paris, Didier.

à une méconnaissance du terme xénophobie, de son sens et de son emploi. Nous avons là les moyens du passage du paradigme xénophobe/xénophobie d'un langage à circulation restreinte (le langage philosophique, moral, politique) à un langage à circulation large; la pratique langagière quotidienne en s'emparant du paradigme le déforme. Naturellement, il ne s'agit que d'indices qualitatifs et non quantitatifs, qui n'entraînent aucune conclusion sur le plan linguistique mais seulement sur le plan de l'analyse des pratiques langagières dans une situation donnée. A cette explication doit toutefois s'en ajouter une autre. Nous ne disposons pas en effet d'une typologie des discours ou des pratiques langagières caractérisant la langue philosophique, la langue politique, la langue quotidienne; d'autre part sous la problématique de la typologie des discours et des codes risquent toujours de réapparaître les deux critères principaux: l'étendue lexicale (la "richesse" du vocabulaire) et l'adéquation à la norme linguistique. Or ces critères prégnants ne sont pas neutres, ils imposent en réalité les pratiques langagières dominantes comme mesure de toutes les pratiques langagières, ils traitent formellement des problèmes qui ne peuvent le plus souvent être traités que par référence à une situation. A propos du paradigme xénophobe/xénophobie, la norme lexicographique décrit un état historique des pratiques langagières dominantes: leurs formes y apparaissent structurées pour les moules grammaticaux et étymologiques de la "langue française", à ces formes correspondent de manière univoque des contenus sémantiques apparemment stables. Les énoncés des lettres 39, 47, 99 introduisent dans cette situation stable qui est celle du langage dominant, des glissements tant formels que sémantiques. Examinons-les successivement.

xénophone (39)

est un lapsus et pas simplement une "faute de frappe". Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises dans d'autres matériaux, également sous forme orale. Il déplace xénophobe de la série étymologique des composés en -phobe pour l'introduire dans une série parallèle: anglophone, franco-
phone, germanophone, etc. On pourrait n'y voir qu'un défaut de culture; il nous semble plus intéressant de noter que le locuteur dans une situation de polémique est amené à s'emparer d'un lexème qui ne lui est pas familier, voire à en créer un sur la base d'un schéma familier. Il en va de même avec le terme de xénophonomatique (99), sous la plume cette

fois d'un opposant à l'initiative. On voit se créer avec lui une double série paradigmatique reposant sur la racine -phobe et sur la racine -phone :



S'il est difficile, comme dans le cas précédent, de préciser la signification de cette forme, on voit cependant que la forme remplit une fonction adverbiale caractérisant le "dire xénophobe"; on pourrait imaginer diverses tournures remplissant la même fonction:

Certains vaudois <u>disent</u>	*xénophobement ¹⁾ avec xénophobie avec un ton xénophobe avec des accents xénophobes dans la voix avec xénophonomatique
--------------------------------	---

Mais il est hasardeux de vouloir préciser davantage ce qu'a voulu dire le locuteur. On risque tout au plus, en le faisant, de décrire ce que nous y voyons en tant que lecteurs. En effet ce néologisme pourrait aussi n'être qu'une déviance due à une mauvaise maîtrise du français. En revanche ce dont nous pouvons être sûrs, c'est que tel locuteur s'est trouvé pour une raison ou une autre produire un néologisme dans son discours. Et c'est ce fait que nous retenons comme significatif de la circulation sociale de la formule xénophobe/xénophobie.

Analogue par certains aspects aux deux premiers, l'énoncé (47): et bien je n'ai jamais été xénophobie comme l'on dit, nous paraît encore plus significatif de la formule et de ses transformations. Nous avons noté qu'il était possible, en fonction d'autres caractéristiques grammaticales de la lettre d'y voir une non-maîtrise du code normé qui régit les formes et les emplois de xénophobe/xénophobie. Cette non-maîtrise conduisant la locutrice à doter xénophobie d'un trait sémantique humain et l'on pourrait même y voir le résultat d'analogies

1) Nous utilisons l'astérisque pour noter un énoncé non attesté dans notre matériel

phonétiques avec des noms de personne ayant la même terminaison du type: Zénobie, Elodie, harpie. Je ne suis pas xénophobie pourrait renvoyer dans ce cas à des injures du type:

- Espèce de harpie!
- *Vous n'êtes qu'une sale xénophobie!

Mais aucune autre attestation d'un tel emploi n'apparaît dans notre matériel. Une autre analyse de cet énoncé nous paraît plus significatif de la circulation de la formule, Il s'agirait de rapprocher l'énoncé de (47) d'un paradigme syntaxique dans lequel un slogan est utilisé comme prédicat dans des énoncés comme:

- Je n'ai jamais été Algérie française
- Etes-vous Jura libre?
- Il est très travail-famille-patrie

Certes xénophobie n'a pas pris ce caractère de slogan; la formule a circulé dans les campagnes de vote où elle a surgit mais elle n'est pas "descendue dans la rue". Elle n'a pas pris une valeur d'action au sens où Algérie française, Jura libre, etc. sont devenus des mots d'ordre, dans lesquels les formules linguistiques:

- L'Algérie restera française
- le jura doit être libre

se condensent pour devenir en quelque sorte des moyens d'action; instruments de reconnaissance, de rassemblement, de lutte dans les institutions ou dans la rue. Il faut se rappeler ici que la formule xénophobie n'est pas le produit direct des forces politiques et sociales qui soutiennent l'initiative anti-étrangère; elle ^{est} partiellement le produit des institutions économiques, politiques et sociales en place qui défendent leur pouvoir, contre des forces qui les menacent à un certain moment. Il est rare de voir le pouvoir en place descendre dans la rue pour y affronter ses opposants sur leur terrain. De plus le cas du Jura étant sans doute la seule exception dans les dernières décennies. Ainsi la formule xénophobie, que nous trouvons attestée ici, est le reflet d'une circulation du prédicat xénophobe/xénophobie, non pas dans les affrontements de masse, mais au sein même des institutions. Ce sont fondamentalement la presse (les journaux, la T.V., la radio), les églises, les groupements patronaux, les syndicats qui ont mis en circulation

Le prédicat xénophobe et ont contribué à en faire une formule non pas d'action directe, mais de dénonciation du discours de leurs adversaires. A cet égard, la campagne 74 est exemplaire, comme nous le verrons encore plus en détail dans un autre chapitre. Dans cette campagne on voit bien comment une sorte de répartition du travail de la propagande a été réalisée par les différentes institutions pour activer la circulation de la formule xénophobe et pour circonvenir ainsi le discours des partisans. Toutefois la formule n'est pas le produit unique des institutions, elle est aussi produite dans cette circulation souterraine du discours comme pratique sociale, celle qui a lieu autour d'une table de restaurant, dans les transports en commun, sur les lieux de travail, ou dans le cadre familial. C'est elle qui émerge dans les lettres de lecteurs, dans ces pratiques langagières spontanées qui entretiennent avec la norme grammaticale une relation conflictuelle.

Le je n'ai jamais été xénophobie d'une partisane de l'initiative comme le on dit avec xénophonomatique de l'opposant sont pour nous des signes de cette circulation sociale de la formule, signes que la polémique sur le prédicat xénophobe s'est imposée comme débat central dans la campagne de votation, signes que xénophobie est devenu à notre époque un référent social commun, signes que ce référent social circule sous la forme d'une formule qui n'est pas définissable a priori mais qu'il faut suivre dans ses multiples transformations, formelles et sémantiques, pour tenter de la cerner.

BIBLIOGRAPHIE

1. FORMATION SOCIALE SUISSE, UEBERFREMUNG, XENOPHOBIE ET RACISME

- ADDOR, Georges De l'assimilation des étrangers en Suisse.
Zürich, Orell Füssli, 1913.
- Année politique Suisse, 1965-1976, publications de l'Association suisse
de science politique. Berne, Centre de recherche
de politique suisse (Université).
- AMMAN, Hektor Die Italiener in der Schweiz.
Basel, Ernst Finck, 1917.
- Nationale Aktion und Umweltschutz.
Bern, Liberale Hochschulsgruppe, 1972.
- BACHOFNER, Hans R. Verfassungstreue und Verfassungsbruch. Dargestellt
am Problem der Überfremdung und Übervölkerung
der Schweiz. Eine Mahnschrift zum hundertjährigen
Bestehen der Bundesverfassung von 1874.
Zürich, im Selbstverlag des Verfassers, 1974.
- BANTON, Michael Sociologie des relations raciales.
Paris, Payot, 1971.
- BESMER, Hans J. Die Beziehungen der Schweizerischen Arbeiter
der Maschinenindustrie als Arbeitskollegen
und Gewerkschafter zu den italienischen
Fremdarbeitern.
Universität de St-Gall, Travail de diplôme, 1961.
- BICHSEL, Peter La Suisse du Suisse.
Trad. J.J. Langendorf, 1970.
- BOEHNING, Wolf R.;
MAILLAT, Denis Les effets de l'emploi des travailleurs étran-
gers.
Paris, OCDE, 1974.
- BOLTANSKI, Luc Le bonheur d'être Suisse.
Paris, Seuil, 1966.
- BOSCARDIN, Lucio Die italienische Einwanderung in die Schweiz.
Basel, 1962, (thèse).
- BRAUN, Rudolf "Die ausländischen Arbeitskräfte als Streit-
gegenstand der schweizerischen Politik",
Annuaire suisse de science politique. Berne,
1965.

- BRAUN, Rudolf Sozio-kulturelle Probleme der Eingliederung italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz. Erlenbach-Zürich, Rentsch Verlag, 1970.
- CASTLES, Stephen; KOSACK, Godula Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe. London, Oxford University Press for Institute of Race Relations, 1972.
- "La fonction de l'immigration ouvrière dans l'Europe de l'Ouest capitaliste". Critique de l'Economie Politique, 10, janv.-mars 1973, "Travail et Emploi", Paris, Maspéro, pp. 30-53.
- CEDETIM Les immigrés. Paris, Ed. Stock, "coll. Lutter/Stock 2", 1975.
- CHANCELLERIE FEDERALE SUISSE, Documenta helvetica. Berne, 1970-1974.
- CLOETTA, B.; HEDIGER, V. Opinion des jeunes Suisses sur les travailleurs étrangers.
- COCULA, B.; GUILLAUME, P. Le Racisme. Coll. G. Belloc, Espace et Parcours littéraires, 1974.
- COMAROUD-DUCHET, P. Racisme et société. Paris, Maspéro, 1968.
- COMITE SUISSE 80 Manuel de la politique à l'égard des étrangers. Réalités et faits. (Brochure). Zurich, sans date.
- Les effets de la 111ème initiative contre l'emprise étrangère. (Brochure). Zurich, sans date.
- CONSEIL FEDERAL SUISSE Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la seconde initiative populaire contre l'emprise étrangère. Berne, 22 sept. 1969.
- Ehoix de textes, édités par le Conseil Fédéral. Berne, 1974.
- COX Oliver C. Caste, Class and Race. New York, Monthly, Review Press, 1959.
- FLUELER, Niklaus; GFELLER-CORTHESY, Roland (dir. publ.), La Suisse, de la formation des Alpes à la quête du futur (le passé, le présent et l'avenir d'un pays à travers textes et documents), (collectif). Zurich, Ex Libris Verlag AG, 1975.

- FOOT, Paul The Rise of Enoch Powell.
London, Penguin, 1963.
- Immigration and Race in British Politics.
London, Penguin, 1965.
- GIRÓD, Roger "Travailleurs étrangers et mobilité sociale en Suisse".
Revue économique et sociale, 2, Lausanne, 1966.
- GOETSCHIN, Pierre "La Suisse et la main-d'oeuvre étrangère",
Les Cahiers protestants, 2, Lausanne, 1966.
- GOLAY, Jean "Italian Labor in Switzerland".
Journal of International Affairs, 2, New York, 1965.
- GRAVEN, Jean "Le problème des travailleurs étrangers délinquants en Suisse."
Revue internationale de criminologie et de police technique, 4, Genève, 1965.
- GRUNER, Erich;
JUNKER, Beat Bürger, Staat und Politik in der Schweiz.
Basel-Stadt, Lehrmittelverlag, 1968.
- GRUNER, Erich Die Parteien in der Schweiz.
Bern, Francke, 1969.
- GUILLAUMIN, Colette "Aspects latents du racisme chez Gobineau".
Cahiers internationaux de sociologie, Vol. XLIII, Paris, 1967.
- L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel.
Paris, La Haye, Mouton, 1972.
- "Caractères spécifiques de l'idéologie raciste".
Cahiers internationaux de sociologie, Vol. LIII, Paris, PUF, 1972, pp. 247-274.
- GUILLAUMIN, Colette;
GLEAN O'CALLAGHAN, Marion "Race et race ... la mode 'naturelle' en sciences humaines."
L'Homme et la société, 1974, no 31-32, pp. 195-210.
- GUGGENBUHL, Adolf "Wirtschaftsexpansion und Überfremdung, ein staatspolitisches Problem".
Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique.
Berne, 1962.
- HAGMANN, H.M. Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse.
Lausanne Payot, 1966 (thèse).

- HOLENSTEIN, Carl Mit dem Rücken zur Zukunft, die geistige Welt des James Schwarzenbach. Zurich, Flamberg Verlag, 1971.
- HOFFMANN-NOVOTNY, H.J. Soziologie des Fremdarbeiterproblem. Eine theoretische und empirische Analyse am Beispiel der Schweiz. Stuttgart, F. Enke, 1973.
- HUBER, Klaus Die ausländischen Arbeitskräfte in der Schweiz. Berne, Thèse (diss. rer. pol), 1963.
- HÜSEYİN, Çelik "Les travailleurs immigrés parlent" (étude et enquête), sous la direction de Çelik Hüseyin. Cahier du Centre d'Etudes socialistes, 1969, no 94-98. (no spécial).
- KNESCHAUREK, Francesco "Problèmes que pose à longue échéance le marché suisse du travail". Revue économique et sociale, no 3, Lausanne, 1960.
- "Konjunktur- und wachstumgerechte Wirtschaftspolitik". Wirtschaft und Recht, no 3, Zurich, 1964.
- LAHALLE, D. "L'emploi des immigrés et la politique gouvernementale d'immigration de la fin de la première guerre mondiale à aujourd'hui." Compte rendu: Recherches Bibliographiques Immigration, 1973, no 1, pp. 1-10.
- LEHMANN, Pierre L'influence de la main-d'oeuvre étrangère sur l'économie suisse. Neuchâtel, 1968, (thèse).
- MAILLAT, Denis Structure des salaires et offre de main-d'oeuvre. Neuchâtel, Imprimerie Centrale SA, 1968, (thèse).
- MEAD, Margaret;
BALDWIN, James Le racisme en question. Préface de Roger Bastide. Paris. Calmann-Lévy, 1972.
- MUELLER, Kurt "Ueberfremdungsgefahren im letzten halben Jahrhundert", in Aspects du devenir helvétique, 1914-64. Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique, 1964, pp. 262-274.
- OFIAMT Le problème de la main-d'oeuvre étrangère. Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère. Berne, OFIAMT, 1964.

- OFIAMT Efforts entrepris en vue de l'assistance et de l'intégration sociales des travailleurs étrangers.
Berne, OFIAMT, 1965.
- PEDOTTI, Georges "Le marché du travail et la main-d'oeuvre étrangère".
Revue syndicale suisse, Berne, 1960, no 6.
- PINKUS, Th. "La main-d'oeuvre étrangère en Suisse".
Partisans, no 5.
- RAYMOND-DUCHOSAL, Claire Les étrangers en Suisse.
Genève, thèse (Fac. des sc. éc. et soc.), 1929.
- REYMOND-SAUVAIN, Pierre Le syndicalisme en Suisse. (Son histoire, sa structure, ses objectifs, son activité). Préface de Jean Möri.
Genève, Ed. générales, "Coll. Commerce et Industrie", 1966.
- RUDIN, Hans "Plafonierung der Zahl der ausländischen Arbeitskräfte?"
Wirtschaft und Recht, no 2, Zurich, 1962.
- SATRA, J.-C.; WISNIEWSKI, J. "Les étrangers de la Suisse".
Hommes Migrat., 1973, no 121, pp. 5-136.
- SIEGENTHALER, Jürg Die Politik der Gewerkschaften.
Bern, Francke, 1968.
- SNYDER, Louis L. The Meaning of Nationalism.
London, 1954.
- SCHWARB, Ernst "Globale Plafonierung des Fremdarbeiterbestandes?"
Wirtschaft und Recht, no 4, Zurich, 1963.
- SCHWARZENBACH, James Die Überfremdung der Schweiz- wie ich sie sehe.
Zurich, Verlag "Der Republikaner AG", 1974.
- SYFRIG-DEFAYE L'extrême droite en Suisse.
Lausanne, 1967.
- Les nazis parmi nous. Enquête sur les mouvements d'extrême-droite dans le monde.
Lausanne, 1967.
- TRUMPLER, Ernst Leben mit Ausländern, Handbuch für ein besseres Zusammenleben (collectif).
Schaffhausen, Verlag Peter Meili, 1973.
- VILLÁ, J.L. "Comportement psychique des travailleurs migrants".
Revue syndicale suisse, no 12, Berne, 1963.

- WINDISCH, Uli
 Travailliers immigrés. Xénophobie et capitalisme le cas de la Suisse.
Revue Espaces et Sociétés, no 4, Paris, 1971.
- Intégration des travailleurs immigrés et xénophobie en milieu ouvrier suisse. Diverses approches méthodologiques.
 Université de Genève, Département de sociologie, ronéo, mai 1972.
- WINDISCH, Uli;
 JAEGGI, Jean-Marie
 (avec G. DE RAHM)
"Xénophobie et non-xénophobie". Analyse sociologique du discours des partisans et des adversaires de l'initiative populaire de l'Action Nationale du 20 octobre 1974.
 Rapport exploratoire. Ronéo, Département de sociologie, Université de Genève, oct. 1976.
- ZANOLLI, Satilla
L'assimilation des travailleurs étrangers.
 Zurich, Juris-Verlag, 1964.

PRESSE

- Notre Combat Républicain, Organe officiel romand du Mouvement républicain Suisse (MNA) et de Jeunesse Action, paraît 10 fois par an. Neuchâtel, 1974.
- Peuple et Patrie, organe romand de l'Action Nationale, du MNA et de Jeunesse Action (aujourd'hui de l'Action Nationale seulement) paraît 10 fois par an. Lausanne, 1973- (en allemand paraît depuis 1966 sous le titre Volk und Heimat).
- Der Republikaner, organe du MNA, éditeur James Schwarzenbach, Zurich paraît toutes les 3 semaines, 1970-
- Vigilance, organe officiel des "Vigilants" paraît 10 fois par an. Genève, 1964-
- Revue Syndicale Suisse, organe de l'Union Syndicale Suisse, mensuel (consulté à partir de 1950-).

2. LANGAGE ET SOCIÉTÉ

- AUSTIN, J.L. How to do Things with Words.
Oxford, 1962.
- BAKHTINE, M.
(u.n VOLOCHINOV) Le marxisme et la philosophie du langage, es-
sai d'application de la méthode sociologique
en linguistique (1929) trad. franç. éd. Minuit,
Paris, 1977, 233p.
- BALIBAR, R;
LAPORTE, D. Le français national. Politique et pratique
de la langue nationale sous la Révolution.
Paris, Hachette, 1974.
- BAUDELLOT-ESTABLET L'école capitaliste en France.
Paris, Maspero, 1971.
- BENVENISTE, E. Problèmes de linguistique générale, I, 1966
II, 1974. Paris.
- BERNSTEIN, B. Langage et classes sociales.
Paris, Minuit, 1975.
- BRECHT, B. Schriften zur Politik und Gesellschaft 1919-1956.
Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1967.
- Sur le réalisme. Ecrits sur la littérature
et l'art 2, précédé de "Art et politique",
"Considérations sur les arts plastiques".
Paris, l'Arche, Travaux 8, 1967.
- CBEVALLIER, J.Cl.:,
KUENZ, P. "Langage et histoire".
Langue française, no 15, sept. 1972.
- CHOMSKY, N. Problems of Knowledge and Freedom.
New York, 1971, (trad. franç., Paris, 1973,
Les problèmes du savoir et de la liberté).
- L'Amérique et ses nouveaux mandarins. 1968.
Paris, Seuil, 1969, 333p. trad. franç.
- Guerre en Asie.
Paris, Hachette.
- Bains de sang.
Trad. franç. par Marie-Odile et Jean Pierre
Faye de Noam Chomsky et E.S. Herman: Counter-
revolutionary Violence/Bloodbath In Fact and
Propaganda, 1973.
Paris, Seghers/Laffont, "coll. Change", 1974,
196p.
- For Reasons of State.
Fontana/Collins, 1973.

- CHOMSKY, N. Paix et guerre au Proche-Orient.
Paris, Belfond, 1974, trad. franç.
- Cartesian Linguistics.
New York, Harper and Row, 1966.
Paris, Seuil, 1969, trad. franç.
- Réflexions sur le langage.
Paris, Maspéro, 1977.
- Dialogues avec Mistou Ronat.
Paris, Flammarion, 1977, traduit et présenté
par Mistou Ronat.
- COHEN, M. Matériaux pour une sociologie du langage.
Paris, 1956 (réédition 1971).
- CULIOLI, A.; FUCHS, C.;
PECHEUX, M. Considérations théoriques à propos du traite-
ment formel du langage.
Paris, 1970.
- "A propos des énoncés exclamatifs".
Langue française, Paris, 1974.
- DUBOIS, J.; ZUMPF, J. "L'analyse du discours".
Langages 13, Paris, mars 1969.
- DUCROT, O. Dire et ne pas dire.
Paris, 1972.
- DUCROT, O. La preuve et le dire.
Paris, 1973.
- FAYE, J. P. Théorie du récit.
Paris, 1972.
- Langages Totalitaires.
Paris, 1972.
- La critique du langage et son économie.
Paris, 1973.
- FAYE, J.P. et le groupe
d'informations sur la
répression Lutte de classe à Dunkerque. Les morts, les mots, les
appareils d'état.
Paris, 1973.
- FAYE, J.P. Migrations du récit sur le peuple juif.
Paris, 1974.
- Le Portugal d'Otelo, la révolution dans le
labyrinthe.
Paris, Change-Lutte, ed. J.-C. Lattès, 1976.

- FAYE, J.P.; ROUBAUD, J. Colloque de Cerisy 1 et 2, sous la dir. de Faye et Roubaud.
I. Change de Forme: Biologies et prosodies.
II. Change matériel: Folie, histoire, récit.
- FISHMAN, J. Readings in the Sociology of Language.
Paris, La Haye, Mouton, 1968.
- Sociolinguistics, a brief Introduction.
Rowley, 1970; trad. franç. Sociolinguistique.
Paris, Labor et Nathan, 1971.
- Advances in the Sociology of Language.
Paris, Mouton, 1972.
- FOUCAULT, M. Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines.
Paris, NRF, Gallimard, 1966.
- L'archéologie du savoir.
Paris, NRF, Gallimard, 1969.
- L'ordre du discours.
Paris, NRF, Gallimard, 1971, 82p.
- "Réponse au cercle d'épistémologie" in
Cahiers pour l'Analyse 9, Paris, Seuil, été
1968, pp. 9-40.
- GIGLIOLI, P.P. Language and Social Context.
London, 1972.
- GUESPIN, L. L'analyse du discours: problèmes et perspectives.
Paris, Ed. de la Nouvelle Critique, 1975.
- "Le Nazisme: langages et idéologie".
Paris, La Nouvelle Critique, avril 1975.
- GUILHAUMOU, J.; MALDIDIER, D.; PROST, A.; ROBIN, R.: Langages et idéologies. Le discours comme objet de l'histoire.
Paris, 1974.
- GRICE, H.P. The Logic of Conversation.
1968.
- HENRY, P. De l'énoncé au discours, présupposition et processus discursifs.
Paris, 1974, (ronéo).
- JAKOBSON, R. Essais de linguistique générale.
Paris, 1963.
- LAKOFF, G. "Linguistics and Natural Logic"
Semantics of Natural Language (Davidson D. Har-
man G. eds), Dordrecht, 1971.

- LAKOFF, G.; GORDON, D. "Postulats de conversation".
Langages, 30, Paris, 1973.
- LEEMAN, D. "Les paraphrases".
Langages, 29, Paris, Larousse, mars 1973, p. 49.
- LYONS, J. Chomsky.
Fontana Modern Masters, 1970.
- MALDIDIER, Denise;
ROBIN, Régine "Linguistique: les mots et leur enjeu".
Humanité, 25 nov. 1976.
- MARCELLESI, J.B.;
Le Congrès de Tours.
Paris, Le Pavillon, 1971.
- MARCELLESI, J.B.;
GARDIN, B. Introduction à la sociolinguistique: La lin-
guistique sociale.
Paris, 1974.
- MARX, ENGELS, LAFARGUE, STALINE: Marxisme et linguistique, textes rec-
cueillis et présentés par L.J. Calvet.
Paris, Payot, 1977, 169 p.
- MILLER, G. Les Pousse-au-jour du maréchal Pétain.
Paris, Seuil, 1975.
- PECHEUX, M. Analyse automatique du discours.
Paris, Dunod, 1969.
- "Analyse du discours: langue et idéologie".
Langages, 37, Paris, mars 1975.
- Les vérités de La Palice.
Paris, Maspero, 1975.
- PECHEUX, M.; HAROCHE, C.; HENRY, P.; POTOU, J.P.: "Un exemple d'ambi-
guïté idéologique: le rapport de Mansholt".
Université Paris VII, Département de socio-
logie, 1976, ronéo.
- PECHAUX, M.; HAROCHE, C.; HENRY, P. "La sémantique et la coupure saussurienne".
Langages, 24, Paris, 1971.
- PERELMAN, Ch. Le champ de l'argumentation.
Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1970.
- PERELMAN, Ch.;
OLBRECHTS-TYTECA, L. Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique.
Bruxelles, Ed. de l'Institut de Sociologie, 1970.
2e éd.
- PONZIO, A. "Grammaire transformationnelle et idéologie
politique".
L'Homme et la Société, 28, avril-juin 1973,
pp. 93-110.

- POTTIER, B. "La grammaire générative et la linguistique".
in Travaux de linguistique et de littérature,
Université de Strasbourg, VI, 1, 1968, pp. 7-26.
- POULANTZAS, N. "Notes à propos du totalitarisme".
Tel Quel, no 53, 1973, pp. 74-81.
- PRIETO, L.J. Etudes de linguistique et de sémiologie gé-
nérales.
Genève, Droz, 1975, 196p.
- Pertinence et pratique, essai de sémiologie.
Paris, Ed. de Minuit, 1975, 175p.
- ROBIN, R. Histoire et linguistique.
Paris, Colin, 1973.
- RONAT, Mistou et autres Langue, théorie générative étendue.
Ouvrage collectif publié avec le concours
du CNRS.
Paris, Hermann, 1977, 222p.
- SCHAFF, A. Introduction à la sémantique.
Paris, Anthropos, 1968, trad. par G. Lisowski.
- "Grammaire générative et conception des idées
innées".
L'Homme et la Société, 28, avril-juin 1973,
pp. 3-50.
- SEARLE, J.R. Actes de langage.
Paris, Hermann, 1972.
- SLATKA, D. "Esquisse d'une théorie lexico-sémantique:
pour une analyse d'un texte politique (Cahiers
de doléances)".
Langages, 23, Paris, 1971.
- SCHMIDT, W. Sprache und Ideologie.
Halle (Saale), 1972.
- TUDESQ, A.J. La Presse et l'événement.
Paris, La Haye, 1973.
- VIGNAUX, Georges L'argumentation, essai d'une logique discursive.
Genève-Paris, Librairie Droz, 1976. Préface
de J.-B. Grize.
- VIGNAUX, G.; ACHARD, P.; CHAUVERET, A.; LAGE, E.; LENTEN, F.; NEVE, P.:
Discours biologique et ordre social.
Paris, 1977.
- LANGAGES, 23, "Le discours politique", sous la dir. de GUESPIN,
L.; MARCELLESI, J.B.; MALDIDIER, D.; SLATKA, D.
Paris, Larousse, sept. 1971.

LANGAGES, 41

"Typologie du discours politique", sous la dir. de GUESPIN, L.; GARDIN, B.; MARCELLESI, J.B.
Paris, Larousse, mars 1976, 124p.

LANGAGES, 46

"Langage et classes sociales: le marxisme", sous la dir. de MARCELLESI, J.B.; BAGGIONI, B.; DUPAS, J.G.; GADET, F.; LELIEVRE, C.
Paris, Larousse, juin 1977, 117 p.

LANGAGES ET IDEOLOGIES,

le discours comme objet de l'Histoire, sous la dir. de MARCELLESI, J.B.
Paris, Ed. Ouvrières, 1974.

LANGUE FRANCAISE, 9

"Linguistique et société", sous la dir. de MARCELLESI, J.B.
Paris, Larousse, fév. 1971.

LANGUE FRANCAISE, 34

"Linguistique et sociolinguistique", sous la dir. de ENCREVE, P.
Paris, Larousse, mai 1977.